

**CHAPITRE VI -
SYNTHÈSE ET
PROSPECTIVE POUR LA
DÉLIMITATION DU SPR**

A. Les éléments contextuels

L'étude préalable pour l'extension du SPR de Dinan Lanvallay a été ouverte à une large concertation des habitants et acteurs locaux. 108 témoignages (plus de 12 h de paroles d'habitants) ont été recueillis sur huit rendez-vous de terrain, visite de terrain, ateliers et réunions thématiques. Un recueil d'images du patrimoine était également proposé en ligne aux habitants. Les 12 échanges thématiques avec la commission technique, le comité de pilotage et l'inspecteur des patrimoines ont également nourri le document proposé.

1. Les dynamiques et enjeux socio-économiques du territoire

À l'est des Côtes-d'Armor, Dinan se trouve, en voiture, de 30 à 40 minutes de Saint-Malo, Saint-Brieuc et Rennes, et à seulement 58 km du Mont Saint-Michel. Lanvallay est située dans une continuité d'urbanisation avec Dinan, de part et d'autre de la Rance, marquée par la présence de trois ponts. L'unité urbaine, selon l'INSEE composée de sept communes, est reconnue par Dinan Agglomération dont le projet communautaire retient, au-delà de Dinan, quatre communes limitrophes, dont Lanvallay, comme « pôle de centralité principale » ; d'un territoire composé de 64 communes littorales, rétro littorales et rurales.

Quatrième ville des Côtes-d'Armor en termes de population, Dinan est ville-centre d'un bassin de vie de 35 communes. Sous-préfecture, elle concentre également des équipements d'administration, de santé, de formation et de culture, structurants à l'échelle de la communauté d'agglomération ; dont une part prend place au sein même du SPR actuel.

Dinan est le premier pôle économique de Dinan Agglomération. Le centre-ville concentre 63 % de l'offre, avec prédominance du secteur du commerce et des services divers. La municipalité souhaite renforcer les connexions de ce centre avec les linéaires commerciaux et espaces pivots situés dans sa continuité, notamment ceux du port de Dinan.

La cité médiévale et fluviale est aussi l'une des destinations majeures de l'attraction touristique « Cap Fréhel Saint-Malo Baie du Mont-Saint-Michel ». Elle porte, avec 69 autres communes, le projet de territoire du prochain Parc Naturel Régional de La Rance ; qui devrait voir le jour en 2023.

Le SPR actuel englobe la ville intra-muros et, dans sa continuité, une partie urbanisée de la rive gauche en aval de la Rance. Dinan a fusionné, en 2018, avec Léhon, alors Petite Cité de Caractère, également située sur cette rive, en amont. La commune distingue encore cinq autres quartiers ; du fait de leur histoire, leur urbanisation des pratiques et du sentiment d'appartenance de leurs habitants.

Dinan et Lanvallay représentent près de 18 500 habitants. La densité de population est de plus de 1600 habitants par km² pour la première (comparable à celles des villes de Saint-Brieuc ou de Saint-Malo) et de moins de 300 pour la seconde. La progression du taux de croissance positif, enregistrée au cours des dix dernières années, masque un déficit naturel qui, lui, s'accroît du fait de populations relativement âgées. Il est intéressant de noter que la Ville intra-muros (IRIS de l'INSEE), qui concentre 15 % des Dinannais, voit le nombre de ses habitants augmenter entre 2008 et 2018. Au-delà des 75 ans et plus, les 30 à 44 ans y sont aussi légèrement surreprésentés. Parmi les actifs, les commerçants, artisans, chefs d'entreprise y sont relativement plus nombreux que dans les autres quartiers et sur l'ensemble de Dinan ; seuls les ouvriers y sont sous-représentés. À l'échelle de la ville, la médiane de revenu et le taux de pauvreté, tous deux relativement élevés, révèlent des disparités au sein de la population.

52 % des ménages dinannais sont composés d'une seule personne ; ils sont 33 % parmi les ménages côtissois. Au cours des dix dernières années, leur part et celle des familles monoparentales sont les seules à augmenter. Les personnes seules sont surreprésentées parmi les résidents de la Ville Intra-Muros ; mais c'est aussi là qu'est observée la plus forte densité de population.

Enjeux territoriaux :

L'unité du « pôle de centralité principale » communautaire.

La lecture du site patrimonial à l'échelle de la vallée de la Rance au sein de la destination touristique régionale.

L'extension du SPR de Dinan à la Petite Cité de Caractère de Léhon.

Enjeux socio-démographiques :

La dynamique démographique de l'agglomération moyenne rétro littorale

La mixité générationnelle et sociale de Dinan

Le maintien de l'attrait de jeunes familles à l'échelle de l'unité urbaine

La distinction socio-économique des habitants de la ville-centre

Enjeux du logement :

Une offre résidentielle adaptée aux personnes seules et aux familles monoparentales

La maîtrise de la progression de la résidence secondaire et de la vacance de logements

Le maintien d'une offre de logements permettant le parcours résidentiel au sein du territoire

La spécificité du parc de logements du centre-ville ; avec plus de petits appartements, plus anciens, loués avec un plus important turn-over

La réduction d'une partie structurelle de la vacance de logements

Enjeux économiques et de bassin d'activités :***La diversité de la typologie des entreprises dinannaises******La valorisation de proximités domicile-travail******Le maintien des dynamiques du centre-ville commercial******La lecture d'un centre commercial élargi******La proximité à l'échelle des quartiers******La prochaine disponibilité de fonciers en périphérie immédiate du Site Patrimonial Remarquable******La proximité du bâti patrimonial******L'attractivité touristique de la ville et son rayonnement******La distinction de l'offre touristique de Dinan dans la vallée de la Rance et au sein de la******Destination Cap-Fréhel Saint-Malo Baie du Mont-Saint-Michel*****Enjeux du patrimoine perçu*****La prédominance d'un patrimoine perçu comme bâti, monumental et médiéval******La reconnaissance d'un patrimoine naturel, fluvial et rural******Une proximité du patrimoine dinannais à partir des divers quartiers qui composent la ville-centre******La reconnaissance élargie du patrimoine******Le rayonnement territorial de la valorisation du SPR actuel******La compréhension de l'outillage réglementaire******La mutualisation des moyens (matériels et humains) de valorisation******Les distinctions sociales de l'accès au patrimoine***

Si la progression du rythme des constructions à Dinan est inférieure à celles de Lanvallay, de la communauté de communes ou du département, ce n'est pas tant la part des logements anciens (inférieure à la moyenne communautaire) que celle du collectif qui caractérise la typologie du parc dinannais. Les logements y sont légèrement plus grands que la moyenne du secteur. La Ville Intra-muros compte 19 % des logements ; 52 % d'entre eux ont été construits il y a plus de 100 ans.

Le prix du logement est plus élevé à Dinan que dans les autres grandes villes des Côtes-d'Armor, mais il est en dessous des moyennes des communes littorales. Il est à Lanvallay au-dessus des moyennes des autres communes périphériques de l'unité urbaine de Dinan.

À Lanvallay, 85 % des logements sont des résidences principales et 74 % des occupants en sont propriétaires. Si la part des résidences principales est comparable à Dinan, 52 % des ménages sont locataires ; bien que le locatif social ait diminué de 3 points entre 2008 et 2018. Près de 58 % des ménages dinannais y résident depuis moins de 10 ans ; 49 % parmi les côtissois. Le logement vacant progresse ; il est plus important au sein de la Ville Intra-Muros. La part des résidences secondaires y est également plus importante. Le parc immobilier du SPR actuel est aussi caractérisé par un certain turn-over.

2. L'appréciation du patrimoine par les habitants

Selon les habitants rencontrés des deux communes, les objets et lieux qui figurent le patrimoine sont principalement dinannais. Le patrimoine de Lanvallay se trouve le long de la Rance ou de ses coteaux dans la perspective de Dinan.

Les monuments emblématiques, que sont les remparts et le château de Dinan, la basilique Saint-Sauveur, la Tour de l'Horloge, le château et l'abbaye de Léhon, prédominent les représentations du patrimoine. Les églises et les ponts (le viaduc de Dinan, le Vieux pont du port, le pont de Léhon) sont ensuite nommés. Les habitants retiennent aussi des équipements qu'ils fréquentent ; comme la Bibliothèque municipale, la gare de Dinan, la Poste, le collège Roger Vercel, le lycée Les Cordeliers, la maison de la Grande Vigne. Ils évoquent des lieux particuliers ; jardins, places, rues. La plupart parlent d'unités de quartiers comme « la ville intra-muros », mais aussi « la Rance, la vallée de la Rance, le bourg de Léhon, le port de Dinan ou le port » ; ouvrant sur un patrimoine au-delà du SPR actuel.

Le patrimoine est reconnu et rayonnant, concentré et diversifié, habité et animé, vivant et sensible, intégré et harmonieux, proche et fédérateur. Il est aussi perçu comme grandiose, dominant ou protecteur. Les matières naturelles, la pierre, le bois et l'eau, sont les plus citées pour le décrire. Il est aujourd'hui également associé aux espaces et espèces de nature protégées et au patrimoine culturel immatériel. Sa valeur historique renvoie jusqu'au Moyen-Âge et à l'échelle régionale. D'autres valeurs, affectives et identitaires, mais aussi environnementales et économiques, émanent de son récit par les habitants rencontrés. Toutes éclairent la dimension urbaine contemporaine de ce patrimoine ; dans et au-delà de la cité.

Les habitants estiment les manifestations et animations autour du patrimoine, la restauration de monuments, la facilitation de son accessibilité, l'entretien et préservation, l'aménagement de voies et d'espaces publics, la végétalisation, la sensibilisation des publics, les actions culturelles et artistiques dans les lieux de patrimoine, enfin la labellisation et la classification, comme autant d'actions de valorisation du patrimoine dinannais et côtissois.

Au-delà du SPR actuel du secteur Ville intra-muros, quatre autres secteurs patrimoniaux sont identifiés : le Port ou quartier du Vieux Pont (du nom du pont liant les deux rives), le Village de Léhon (autour de son château et de son abbaye), la Campagne de Lanvallay (qui offre, au-delà de son patrimoine rural, une distance pour admirer le caractère monumental et la conjugaison paysagère du bâti et du socle naturel de Dinan), enfin la Vallée Fontaine des Eaux, soulignant le coteau de nature préservé du fleuve et dont la Fontaine rappelle l'histoire des thermes.

3. Les traces historiques

Périodes	Principales phases clefs	Principaux aménagements représentatifs
IX ^e - XI ^e siècles	<ul style="list-style-type: none"> Après la fondation de l'abbaye de Léhon par le roi breton Nominoë, un premier château serait fondé par Josselin de Dinan sur un promontoire dominant la Rance. 	<ul style="list-style-type: none"> Premier château de Dinan. Château et abbaye de Léhon. Fondation des faubourgs de la Madeleine et de Saint-Malo. Mention du pont sur la Rance.
XII ^e - XIII ^e siècles	<ul style="list-style-type: none"> Partage de la seigneurie de Dinan (Dinan-nord et Dinan-sud) et fondation des deux paroisses de Saint-Malo et Saint-Sauveur. Perte de vitesse du premier château de Dinan au profit d'une première agglomération commerçante dynamique et peut-être fortifiée. 	<ul style="list-style-type: none"> Couvents des Cordeliers & des Jacobins. Premières mentions des halles et de la place du Champs aux chevaux. Reconstruction de l'abbaye de Léhon et travaux aux fortifications du château.
XIV ^e - XV ^e siècles	<ul style="list-style-type: none"> Le duc de Bretagne Jean le Roux fait construire des nouvelles fortifications à Dinan. Fin de l'organisation polynucléaire et nouvelle organisation plus centrée au sein des nouveaux remparts. 	<ul style="list-style-type: none"> Fortifications de Dinan. Château de Jean IV. Maisons à pans de bois. Construction de la nouvelle église Saint-Malo dans l'intra-muros.
XVI ^e - XVIII ^e siècles	<ul style="list-style-type: none"> Renforcement des fortifications de la ville lors de la Guerre de la Ligue à la fin du XVI^e siècle. Multiplication des couvents dans l'intra-muros. Premières transformations des routes. 	<ul style="list-style-type: none"> Ouverture de la porte Saint-Louis. Couvents des Catherinettes, des Ursulines, des Bénédictines, et, hors les murs, des Capucins. Ouverture du Chemin Neuf. Promenades des Petits et des Grands Fossés.
XIX ^e - XX ^e siècles	<ul style="list-style-type: none"> Les formes urbaines de Dinan et de Lanvallay sont profondément transformées : <ul style="list-style-type: none"> Dinan sort rapidement de ses murs entre les années 1850 et 1930. Lanvallay déplace son centre de gravité avec l'ouverture du viaduc traversant la Rance. 	<ul style="list-style-type: none"> Viaduc. Nouveau bourg de Lanvallay. Temple anglican. Gare de Dinan. Casernes Beaumanoir et Duguesclin.



Fig. 409 : Vue de Dinan depuis la hauteur de la chapelle de Saint Anne venant de Brest/[s.n.]. 1754.

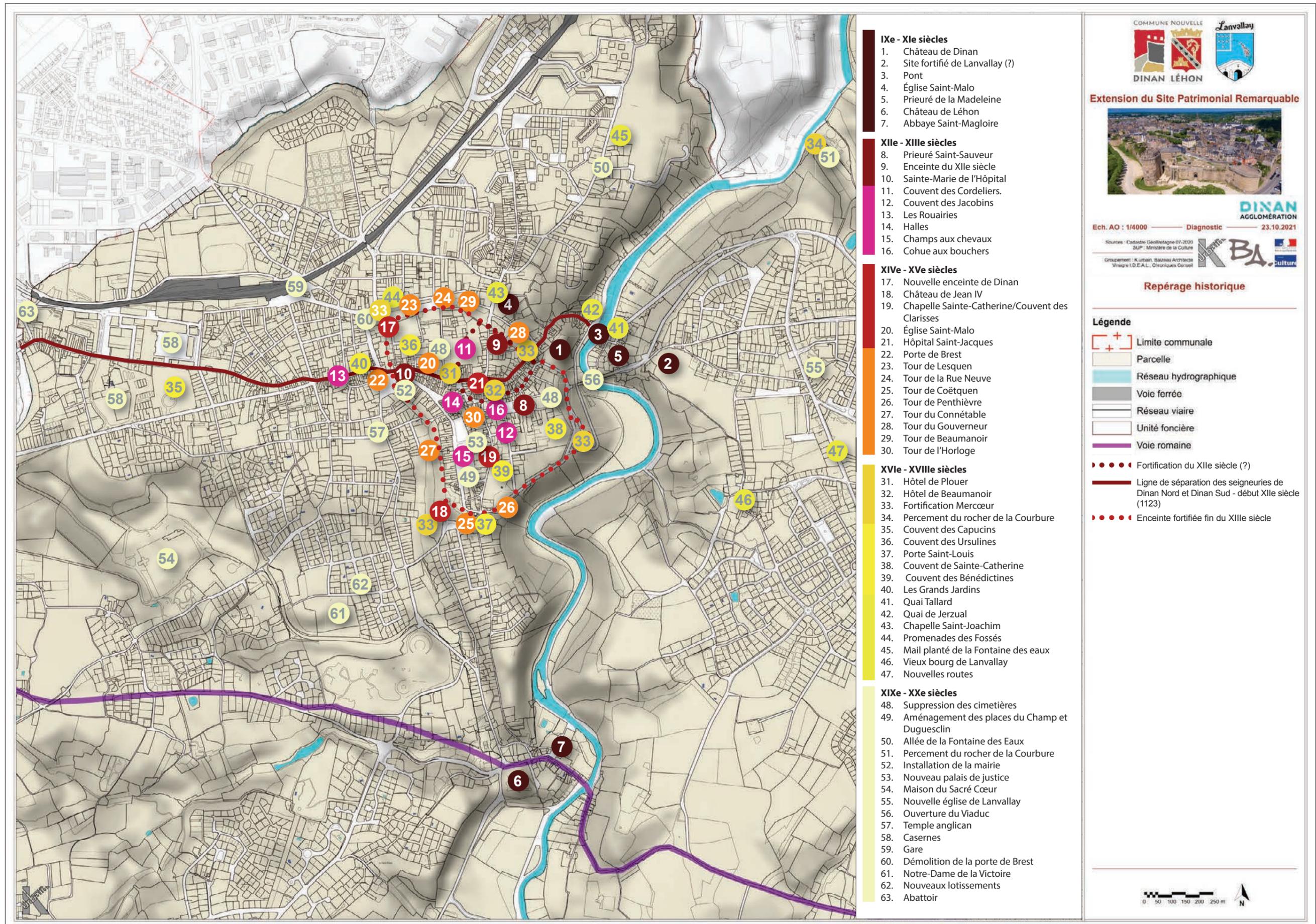


Fig. 410 : Repérage des lieux historiques

4. Le socle paysagé

Thématiques	Caractéristiques fondamentales	Enjeux concernant la construction du SPR
Famille de paysage et unités paysagères	<ul style="list-style-type: none"> Paysage à ragosses Territoire de plaine ou de bas plateau Grandes parcelles cultivées Val de Rance, développement des bourgs autour de la Rance, au sud de son estuaire maritime Dualité entre les formations urbaines de Dinan, Léhon et Lanvallay (ville patrimoniale et habitat dense/bourg secondaire et habitat diffus) Grand massif forestier à l'est, se poursuivant au-delà des limites communales à l'étude (se développe entre l'Ille-et-Vilaine et les Côtes-d'Armor) 	<ul style="list-style-type: none"> Protéger l'ensemble des coteaux de la Rance vis-à-vis de l'urbanisation nouvelle Préserver et gérer durablement les prairies humides présentes dans le fond de vallée à l'amont de Dinan. Perpétuer et enrichir les paysages de futaies de feuillus dans la forêt domaniale de Coëtquen Préserver les vallées qui traversent l'agglomération de l'étalement urbain, et leur donner les qualités d'un vaste réseau de respirations linéaires aérant la ville
Géomorphologie	<ul style="list-style-type: none"> La Rance : vallée sinueuse et encaissée Ondulations amples sur les bas plateaux de part et d'autre de la Rance Des vallons qui introduisent des respirations entre les secteurs urbanisés 	<ul style="list-style-type: none"> Maintien de la lecture du relief Préserver la qualité du relief (mitage, fermeture des milieux)
Trame verte et bleue	<ul style="list-style-type: none"> La vallée de la Rance support de la TVB Des vallons comme respirations pour les bourgs Des équipements publics intégrés à une ancienne trame arborée Des équipements publics qui enrichissent le patrimoine arboré des communes et développent leur qualité environnementale (jardin anglais et jardins ouvriers) Des alignements d'arbres qui structurent ou marquent l'ancienne trame urbaine Des arbres isolés remarquables labélisés et des arbres remarquables repérés comme emblématiques (non labélisés) 	<ul style="list-style-type: none"> La préservation des milieux naturels et sites paysagers remarquables Le maintien de la diversité des espèces et des sites naturels L'attention à l'enfrichement des espaces Le remplacement des sujets L'intérêt paysager, écologique et touristique de ces espaces La promotion des espaces et/ou linéaires plantés en milieu urbain La préservation des espèces et des alignements remarquables
Représentations et points de vues	<ul style="list-style-type: none"> Vis-à-vis entre les rives de la Rance, entre Dinan-Léhon et Lanvallay Perceptions dégagées et ouvertes depuis Dinan vers Lanvallay Perceptions réduites et cadrées depuis Lanvallay vers Dinan De nombreux clichés historiques et peintures représentent le territoire d'étude et constituent un support de lecture du territoire et de comparaison 	<ul style="list-style-type: none"> Intégrer les prises de vue photographique réalisées par la photographe du groupement dans l'itinéraire photographique développer par l'association CŒUR émeraude Constituer un inventaire et un relevé photographique régulier des points de vues afin de comprendre l'évolution des lieux et leurs représentations Limiter la fermeture des milieux Partager l'histoire d'un lieu pour en comprendre ses transitions Maintien de l'ouverture visuelle en direction des éléments patrimoniaux et remarquables des villes de Dinan-Léhon et de Lanvallay Gestion et préservation des sites et monuments observés

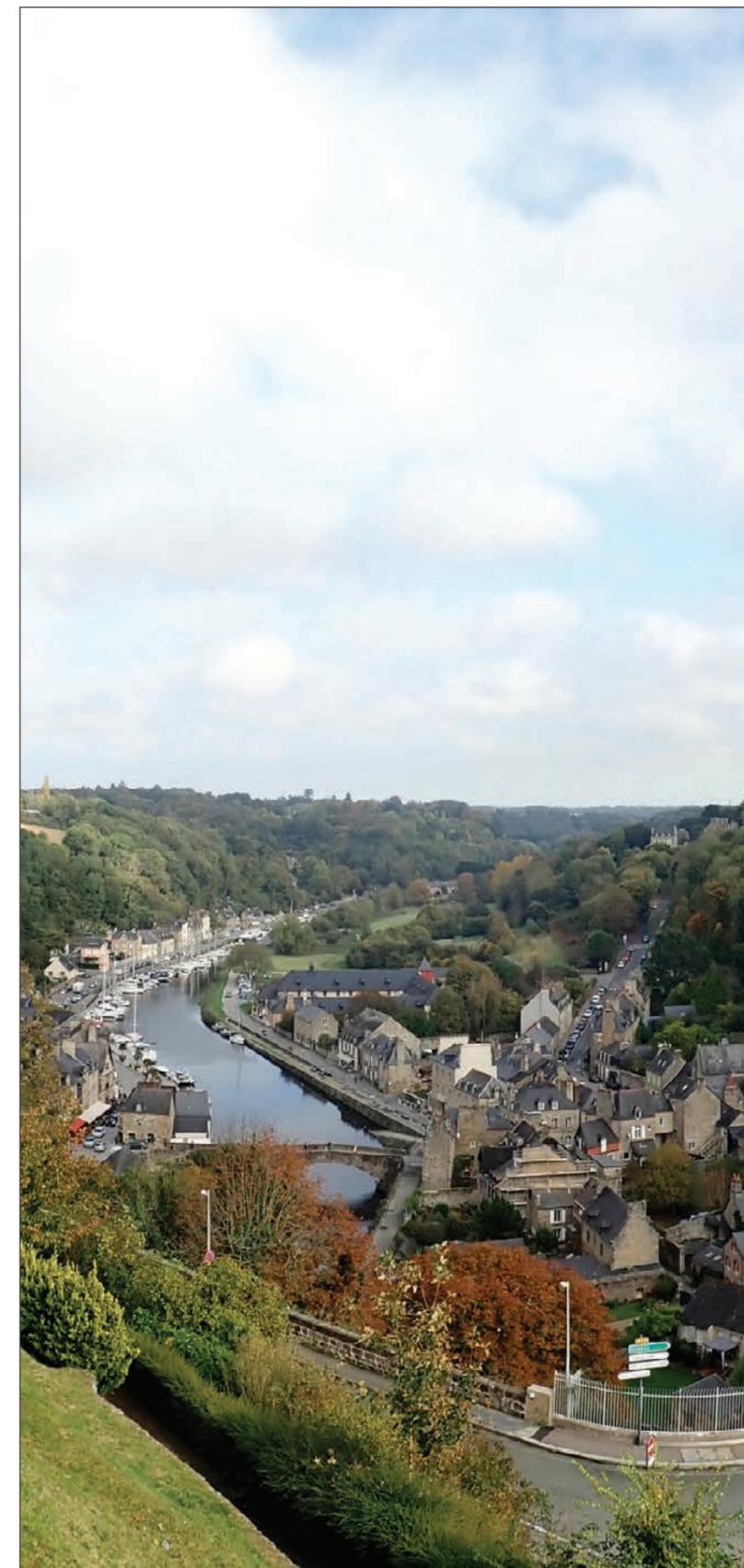


Fig. 411 : Vallée de la Rance, port de Dinan et quai Tallard (Lanvallay)

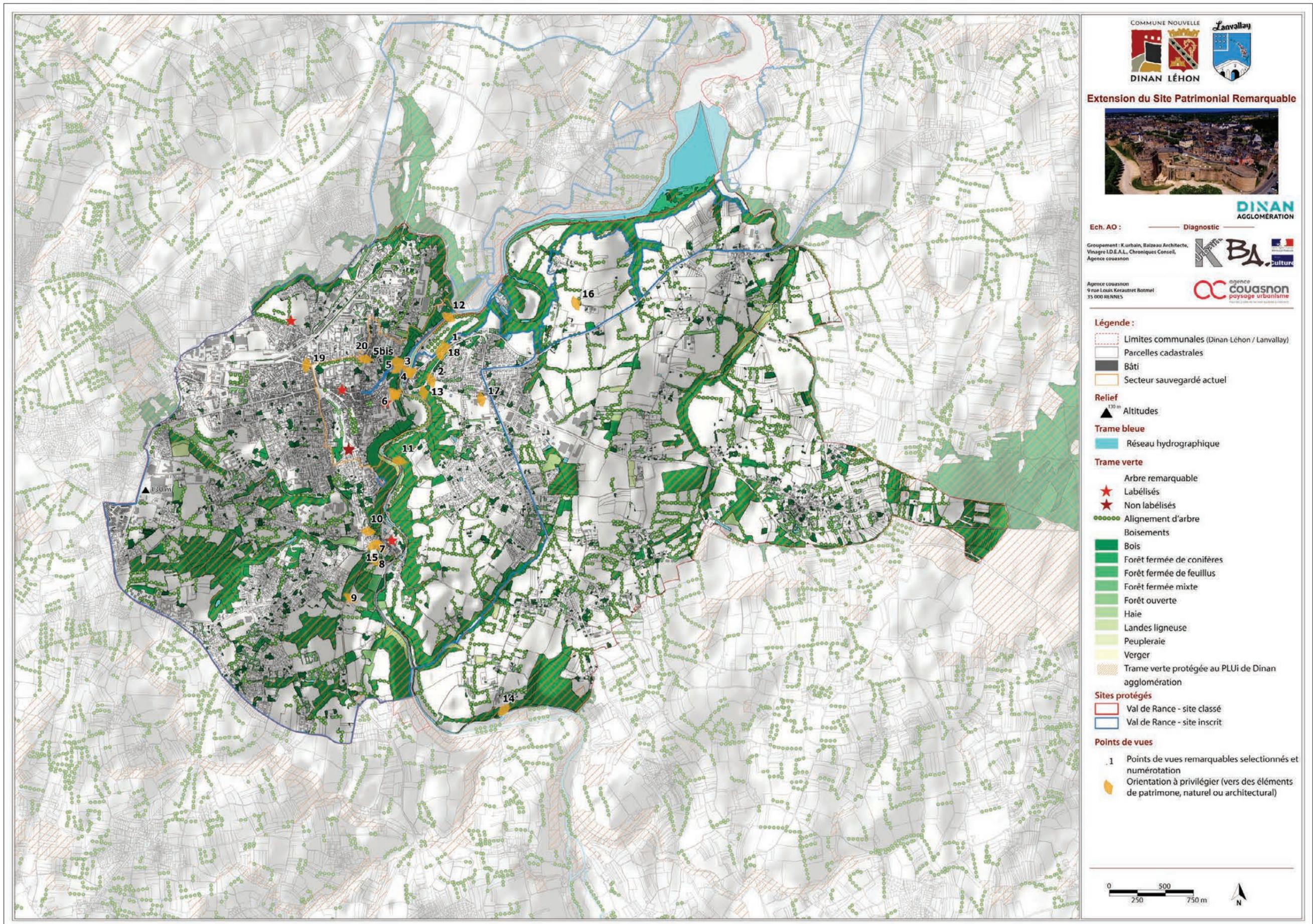


Fig. 412 : Cartographie de la trame verte et bleue à l'échelle de Dinan-Léhon et Lanvallay

5. Les quartiers à caractère patrimonial

À partir du diagnostic paysager, urbain et architectural, il est proposé ici un repérage des **typologies de quartiers** et une synthèse de leurs caractéristiques morphologiques et d'usage. **Cette mise en exergue distingue les diverses ambiances patrimoniales selon la localisation des secteurs, leur organisation et la concentration de constructions de caractère qui les composent.**

a. La cité intra-muros et la rue du Jerzual

À Dinan, l'intra-muros a conservé la quasi-totalité de l'enceinte urbaine. Cette particularité renforce la **dimension du patrimoine médiéval, ainsi que son importance**. Au nord-est, **la rue du Jerzual la relie à la Rance et au port fluvial**. Cet ensemble est déjà **reconnu par le SPR actuel**. Par évidence, il en compose le **cœur rayonnant**.

Bien qu'aussi comprise dans l'actuel SPR, la rue Saint-Malo est quant à elle décrite plus loin au même titre que les autres secteurs faubouriens de valeurs comparables dans l'approche de la cité. Elle offre néanmoins une structure et des qualités architecturales plus homogènes.

Dans une moindre valeur, la rive droite de la rue de Chateaubriand en frange ou à l'interface des parties agglomérées de Dinan est aussi contenue au sein de l'actuel SPR. Au-delà de l'enjeu paysagé immédiat porté par les fonds de propriétés orientées vers le rempart, les typologies des constructions et le caractère du lieu la rapprochent davantage de l'image des quartiers résidentiels modernes décrits ci-après.

b. Les faubourgs

Au-delà de l'intra-muros et de la rue du Jerzual, ces petites entités urbaines sont les plus anciennes du territoire. Elles illustrent **les premiers foyers d'habitation qui s'établissent autour d'institutions religieuses et le long des voies de communication les plus anciennes**.

Les typologies dominantes sont les architectures religieuses, les fermes et maisons rurales, le bâti industriel fluvial et les auberges-hôtels, les maisons de bourg, de faubourg et de ville, les maisons boutiques, les maisons de maître.

Les constructions s'y implantent le long des voies sur un parcellaire laniéré. Alignées sur des rues resserrées, elles sont, en grande majorité, mitoyennes. De petits décrochés peuvent subsister, malgré les différents plans d'alignement. Des jardins ou des constructions secondaires sont parfois aménagés sur l'arrière des parcelles et ponctuellement sur de vastes emprises.

Hormis les édifices en émergence, les hauteurs des **bâtiments d'habitation varient sur deux à trois niveaux**. Une grande majorité du bâti s'aligne cependant sur une hauteur de **R+1+Combles**. Leurs **emprises sont étroites et de plan carré ou rectangulaire**. Les façades sont en **moellons de granite ou de grès**. **Quelques** vestiges de bâtiments à **pan de bois** peuvent être observés (rue du Quai et chemin de Halage, rue Anne, faubourg Madeleine, rue Saint-Malo).

Les maisons de bourg sont rythmées de **deux ou trois travées irrégulières ou régulières**. Leurs encadrements sont en pierres de taille et recouverts par des arcs-en-plein cintre pour les bâtis les plus anciens. Ceux-là peuvent aussi être ornés d'accolades, de moulures, d'écussons ou de dates portées et de modillons pour les lignes d'égouts. Les maisons boutiques se distinguent par des appuis de baie saillants ou d'étals en maçonnerie. Les maisons XIXe et les maisons

de ville ont des façades plus larges ; **jusqu'à cinq travées**. Leurs encadrements sont plus réguliers et peuvent être ornés de bandeaux et de chaînages d'angle à claveaux.

Les toitures sont le plus souvent à 2 pans sur gouttereaux, pour les plus historiques, à pignon sur rue. De nombreuses chevronnières sont encore présentes sur les bâtiments les plus anciens. Les bâtis XIXe et XXe peuvent disposer d'une toiture en croupe. **Les couvertures sont en ardoises et les faitages sont en terre cuite**.

Les souches de cheminée les plus anciennes sont en pierre de taille et de section carrée. Elles peuvent être ornées d'un couronnement mouluré qui reprend l'esthétique des souches de cheminée de manoirs. Les plus récentes sont plus fines et fréquemment en briques.

De nombreuses gerbières en **lucarnes** de maisons de bourg et de maisons boutiques ont été transformées. Elles sont mises en œuvre en maçonnerie ou en bois et leurs formes peuvent être **jacobine ou capucine**. Les lucarnes des maisons de ville sont plus ornées ; **leurs linteaux peuvent être cintrés ou flanqués d'un fronton**.

⇒ Les noyaux faubouriens

Les noyaux faubouriens désignent ici **quartiers formant «village»** comme le **port fluvial, constitué des quais et du faubourg de la Madeleine, le village de Léhon, dont la rue Anne et à l'écart, plus à l'est, le vieux bourg de Lanvallay**. Quelques anciennes tanneries comportant des façades plus larges et ouvertes de clairis en bois peuvent encore y être distinguées.

Si l'identité est nettement marquée pour les noyaux le long de la Rance, au pied de la ville intra-muros et à Léhon, celle formée par le vieux bourg de Lanvallay sur le versant côtissois est plus modérée. Bien que serti d'habitations récentes, celui-ci apparaît de manière plus discrète ; dans un contexte paysager plus isolé.

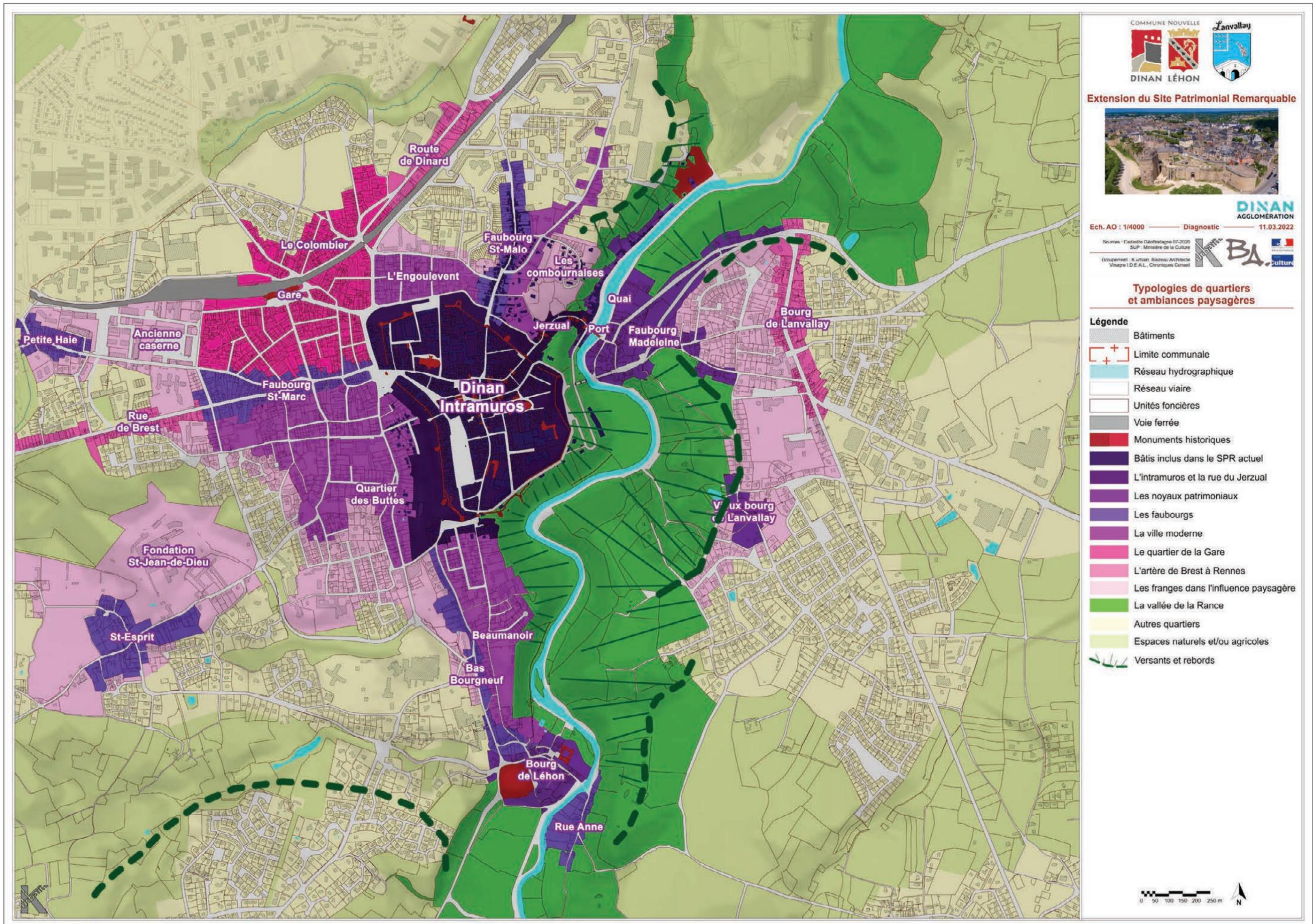


Fig. 413 : Les typologies de quartiers dans l'aire d'étude au sein de Dinan et de Lanvallay

⇒ Les faubourgs

Les faubourgs quant à eux sont les « **quartiers rues** » qui s'étendent de manière linéaire depuis la ville close, comme **le Bas Bourgneuf, les Rouairies ou le faubourg Saint-Marc et le faubourg Saint-Malo**. À noter que ce dernier est déjà recensé au sein de l'actuel SPR et géré par le PSMV au même titre que l'intra-muros.

À l'écart, le faubourg de la Petite Haie au nord-ouest et le bourg Saint-Esprit à l'ouest ponctuent l'agglomération d'un tissu plus ancien. Cependant des coupures d'urbanisation récentes isolent ces quartiers de l'homogénéité patrimoniale générale.

c. Les quartiers résidentiels modernes

Plus récents, ces quartiers ont été bâtis à partir du XIXe siècle à vocation unique d'habitat. Ils témoignent d'un nouveau mode d'occupation du territoire autour d'un carroyage de voies pensé pour renouveler la ville en la ramifiant. Cette typologie désigne exclusivement les quartiers dinannais au nord et à l'ouest comme les Buttes, l'Engouevent, Beaumanoir, Fontaine des Eaux.

Les typologies dominantes sont les maisons de maître, les villas, les pavillons régionalistes de 1900 aux années 30 et les maisons d'après-guerre.

Bien qu'offrant des fronts bâtis encore assez denses, **la mitoyenneté des constructions qui les composent est abandonnée au profit d'une implantation plus centrale sur les parcelles. Les maisons de maître et les grandes villas disposent de vastes jardins** en retrait de la rue. Dans ce cas, **l'alignement est marqué par de hauts murs maçonnés à l'alignement avec piliers et portails monumentaux.** Pour les autres pavillons, la taille des parcelles est plus modeste et **les clôtures sont constituées de murs bahuts**; surmontés de garde-corps ajourés et le plus souvent en ferronnerie ou en pièces de fonderie.

Les maisons de maître et des villas sont les gabarits les plus imposants. Les premières s'implantent sur un plan rectangulaire massé, tandis que les secondes s'organisent autour d'un plan en L. **Elles se développent majoritairement sur deux étages courants avec combles et rez-de-chaussée surélevé; mettant en scène l'entrée par un perron.** Les pavillons régionalistes et maisons d'après-guerre sont de plus petite taille; les premières reprennent un plan en L.

À de rares exceptions mélangeant briques et pierres, **la mise en œuvre est en moellons de granite équarris. Les encadrements de baies sont en pierre de taille granite ou en brique** et comportent des linteaux droits ou surbaissés.

L'ornementation constitue le point commun de ces édifices. La brique est largement utilisée comme frise et peut-être complétée de céramique vernissée, d'émaux, etc. Le ciment est également employé dans la réalisation des faux pans de bois, des balcons et de jardinières.

Les pavillons régionalistes marquent souvent l'entrée par l'usage d'une marquise et les maisons d'après-guerre se distinguent par des percements en plein cintre. **Quelques références à l'architecture anglo-saxonne sont relevées par des bow-windows** qui peuvent agrémenter les façades.

Mis à part quelques pavillons régionalistes couverts en tuiles, la quasi-totalité des toits est en ardoise. Sous l'influence balnéaire, au bout de la Rance, **ils offrent des formes très variées, comme les fermes débordantes, les toitures en pavillon ou en poivrière, croupes et demie-croupes, les doubles pans ou encore à la Mansart.** Les couvertures sont souvent **ornées d'épis et de crêtes de faitage, de girouettes, de lambrequins, ou de chevrons chantournés**, etc. Le dessin des **lucarnes est aussi très divers. Parfois finement ouvragées sur les bâtis les plus cossus**, celles en bois se parent de fermes débordantes.

Les souches de cheminée des maisons de maître et des villas sont également soignées par des moulures et frises en brique. Les plus hautes comportent des ancrés à l'apparence de lettres majuscules. Pour les constructions plus modestes, elles sont en moellons et pierres de taille.

d. Les quartiers mixtes

Il s'agit des **îlots autour du chemin de fer, fortement marqué par un carroyage de rues convergentes vers la gare; caractéristique du XIXe et du XXe siècle.** Leurs proximités à la station en font des secteurs mixtes, parfois à l'urbanisation confuse et en cours de requalification; mêlant mise en valeur du passé et modernité.

La rue Deroyer et la rue Lord Kitchener font **face à la gare; leur front de rue est composé de maisons de ville, des maisons de maître et d'équipements publics qualitatifs.** La rue Carnot et la rue Thiers forment **l'artère qui connecte directement ce quartier au centre ancien.** Son usage est aussi commercial avec l'implantation de **nombreux immeubles de rapport et d'hôtels. En arrière des principaux axes, des petites maisons de ville, des bâtiments industriels et des nouveaux collectifs se juxtaposent.**

Les **îlots à pans coupés sont densément construits** avec un bâti marquant **l'alignement des façades sur rue.** Les parcelles sont closes de **murs maçonnés et surmontés de ferronnerie.** Quelques maisons de maître et villas jalonnent le secteur, à l'image de celles au sein des autres quartiers résidentiels modernes. Elles apparaissent ici bien singulières dans cet ensemble en mutation.

Les gabarits les plus imposants se situent dans les rues constituées d'immeubles de rapport et d'hôtels **de quatre à cinq niveaux.** Ils présentent des plans rectangulaires ou trapézoïdaux. **Pour les autres typologies de constructions, les caractéristiques s'apparentent à celles déjà observées dans les quartiers présentés précédemment.**

Les façades sont toutes en maçonnerie de granite et rythmées avec des travées régulières. Les encadrements sont harpés, en pierre de taille et en brique; également employé dans l'ornementation avec la mise en œuvre de bandeaux et de cartouches polychromes. Ils peuvent être complétés de carreaux de ciment. Enfin sur certains bâtiments, une travée peut être dédiée à la mise en œuvre de bow-windows.

Les habitations disposent de **portes d'entrées et de portes cochères majoritairement ajourées**. Les plus travaillées sont **agrémentées de nombreuses volutes en ferronnerie de style Art déco**. Elles se retrouvent sur les garde-corps, les marquises et de grilles de clôture. Le bois peut-être utilisé ponctuellement pour évoquer **l'architecture balnéaire**. Les couleurs et les enseignes restent néanmoins très variées.

Dans ce quartier, **les toitures en ardoises dominant**. Les **formes restent variées** d'un bâti à l'autre, à l'image du quartier résidentiel des Buttes situé dans le prolongement au sud. Sur les maisons de maître, des villas et maisons de ville, les fermes débordantes sont ornementées de **corbelets** ou de **lambrequins en bois**. Et, pour les plus cossues, elles sont surmontées d'**épis et de crête de faitage en zinc** ou en **terre cuite**.

La diversité des lucarnes et œils-de-bœuf est très représentative de cette période éclectique. Ils peuvent être en bois, en maçonnerie ou en plomb.

Enjeux :

Le respect de la composition de la façade et de la lisibilité du jardin s'il y a.

Le réseau de ruelles, venelles, et chemin.

La dynamique commerciale entretenue et souhaitée dans le centre-ville.

L'intégration harmonieuse des nouveaux projets avec les typologies architecturales originelles.

La rénovation ou la réhabilitation des quartiers périphériques à l'intra-muros.

La dynamique commerciale entretenue et souhaitée dans le centre-ville.

e. L'artère de Brest à Rennes

Deux grandes artères des XVIIIe et XIXe siècles sont reconnues ici. **Elles marquent les limites de l'emprise patrimoniale soulignée par le diagnostic. À l'est, la nouvelle route de Rennes sur Lanvallay est parallèle à l'intra-muros et à l'ouest la rue de Brest conduit vers celui-ci.** Ces voies majeures sont aussi le **support d'une urbanisation dense et mixte**. Leurs fréquentations favorisent l'implantation de commerces, de services, d'hôtels et d'immeubles collectifs.

Depuis le percement des artères, les typologies dominantes sont des maisons de ville, des immeubles de rapport, des auberges-hôtels, des maisons de maître et des immeubles d'après-guerre.

Le long de ces artères, **les constructions se développent en mitoyenneté**. Au-delà des parcelles laniérées à l'extrémité ouest de rue de Brest, elles s'implantent au centre de plus **grandes propriétés rectangulaires**. Elles sont parfois **flanquées de pavillons d'entrée et de dépendances**. Pour les maisons d'habitation, **les jardins** se développent le plus souvent en retrait. Quant aux immeubles de rapport, les propriétés ou cœurs d'îlots renferment des **espaces de stationnement**.

Les gabarits sont de taille importante en **développant jusqu'à quatre niveaux**. **Les maisons** de maître ou de villes présentent de manière courante un étage sous combles et il n'est pas rare qu'elles soient sur rez-de-chaussée surélevés, avec perron dans l'axe.

Là encore, les **façades sont en moellons de granite ou grès et les chaînages d'angle ou encadrements de baies sont en pierres de taille**. Les linteaux sont généralement droits, parfois en arcs surbaissés. Des bandeaux et corniches soulignent quelques édifices. Les travées sont nombreuses et régulières. **Les rez-de-chaussée peuvent accueillir des devantures commerciales**, parfois être percés d'un porche. Des balcons filants surplombent le 1er étage et les ornements restent simples ; souvent résumé à **quelques corniches et des pièces de ferronnerie ou de fonderie** appliquées sur les grilles et garde-corps.

Les toitures en ardoises sont **majoritairement à deux pans**, surmontés de **faitages en zinc ou en terre cuite**. Quelques **toitures à la Mansart** optimisent l'occupation des combles. Les cheminées sont larges et étroites, parfois monumentales et ouvragées. La lucarne à fronton légèrement cintré est la plus courante.

f. Les quartiers connexes dans l'influence paysagère

À l'image de la situation du lotissement des Combournsais dans la composition paysagère de la cité médiévale, les quartiers connexes ferment le cadre paysagé du cœur d'agglomération ; lui-même composé des différents secteurs décrits ci-avant. Les franges de l'assiette du vaste paysage patrimonial de Dinan et de Lanvallay sont donc formées par les anciennes casernes au nord-ouest, la fondation Saint-Jean-de-Dieu au sud-ouest, le rebord côtissois à l'est et le quartier du Coherel au sud de celui des Buttes.

Pour les deux premiers, il s'agit d'équipements de services au sein d'édifices d'une certaine valeur patrimoniale. Pour les autres, ils sont constitués majoritairement d'habitations pavillonnaires, ainsi que d'un plateau sportif sur le rebord de Lanvallay.



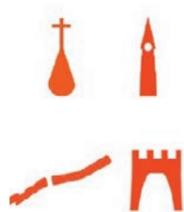
g. Les versants de la vallée de La Rance

Avec une certaine dualité, la vallée de la Rance est un trait d'union des territoires étudiés. Elle est à la fois la colonne vertébrale, structure majeure et fondement des caractéristiques paysagères, et un marqueur fort qui divise les deux communes par la déclivité et sa morphologie tant resserrée par des versants abrupts, qu'ouverte à l'orée de plaines.

Au-delà du fleuve et de sa dense ripisylve, la cité médiévale de Dinan à l'ouest et le plateau côtissois à l'est dominant. La qualité de la vallée est aussi un point d'équilibre, ou d'harmonie, dans le fort contraste paysager des deux centres-ville en vis-à-vis. Cette dualité s'estompe néanmoins au plus près de la Rance ; aux endroits du port fluvial et du village de Léhon.

6. Les marqueurs et vecteurs du paysage patrimonial

Dans cette urbanité, des éléments bâtis et non bâtis ressortent fortement et singularisent le paysage observé. Ils apparaissent comme des marqueurs identitaires et des repères dans la composition des lieux et des silhouettes des villes; particulièrement celle de la cité médiévale de Dinan.



a. Les édifices en émergence

Les monuments emblématiques, que sont l'enceinte urbaine et le château de Dinan, la basilique Saint-Sauveur, la Tour de l'Horloge, le château et l'abbaye de Léhon, prédominent les représentations du patrimoine. Ils sont aussi les édifices les plus imposants qui émergent des parties agglomérées en donnant à comprendre l'échelle du grand paysage. Bien entendu, au sein de l'actuel SPR, le rempart de Dinan et ses portes qui ceignent l'emprise médiévale, sont plus que remarquables et façonnent en premier lieu la dimension patrimoniale du site.

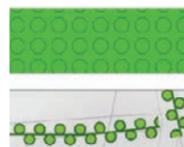
Au-delà de la ville close, l'horloge de la gare au nord, les clochers de Saint-Jean-de-Dieu et de Notre-Dame-de-la-Victoire à l'est, puis celui de l'église Saint-Méen à Lanvally à l'est, ou encore ceux de l'abbaye et du Prieuré Sainte-Anne à Léhon au sud, ponctuent aussi le paysage.



b. Les ponts

La Rance est ici marquée par la présence de trois ponts qui lient les territoires de Dinan et de Lanvally.

Dans un rapport de grandes proximités des parties bâties, les ponts les plus anciens au port fluvial et au village de Léhon se lovent dans le relief et contribuent aux caractères paysagers bucoliques. Nettement plus imposant, le viaduc de Dinan supporte l'axe principal qui franchit la vallée comme un unicom infrastructurel. Cette image contribue néanmoins à lier passagèrement les deux versants.

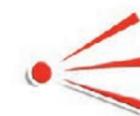


c. Les boisements et les espaces verts

Les espaces boisés se déploient principalement le long de la Rance et de ces affluents. Ils forment ainsi un cordon arboré important; de la ripisylve le long du fleuve aux versants composés de masses de feuillus. À l'image de la voie verte longeant le fleuve, de nombreux chemins de randonnée s'appuient sur ces espaces naturels qui confèrent un caractère intimiste et renforcent le trait d'union formé par la vallée entre Dinan, Léhon et Lanvally. Quelques arbres isolés ponctuent le territoire et présentent un intérêt par leur situation, leur dimension, leur forme, leur âge, leur histoire ou encore par leur légende associée.

Au sein des agglomérations, les alignements d'arbres participent à la cohésion de la trame verte en liant les réservoirs de biodiversité, en supportant des promenades ou en démarquant les secteurs habités. Des équipements, tel le jardin anglais, à proximité de la basilique Saint-Sauveur, et les jardins ouvriers, dans un méandre de vallée de la Rance, possèdent une valeur paysagère et environnementale plus importante. En offrant des îlots de fraîcheurs, ces espaces accompagnent qualitativement le développement de la ville et sa lecture paysagère en équilibrant la part du minéral constitué par le bâti et le réseau viaire.

En revanche, sur le reste du plateau, les boisements se développent de façon hétéroclite. Les formations végétales sont moins denses, avec des surfaces diminuées de bois, de bosquets et un maillage bocager résiduel.



d. Les points de vue

Le caractère pittoresque de la cité dinannaise et du versant côtissois est affirmé dans de nombreuses représentations graphiques. Animés par les différentes composantes du paysage relayées ci-avant, plusieurs points de vue portant une intensité singulière sont identifiés pour leur intérêt dans la narration patrimoniale. S'ils rendent compte de l'évolution et du renouvellement urbain, ainsi que des dynamiques paysagères propres au territoire, ils donnent à voir des cadrages singuliers sur les édifices patrimoniaux et l'installation de la cité médiévale sur ce méandre de la Rance.

Enjeux :

La lisibilité des symboles urbains.

La reconnaissance et la préservation d'un patrimoine naturel, fluvial et rural.

Le maintien de la diversité des sites naturels de la biodiversité qui les composent.

L'intérêt paysager, écologique et touristique de ces espaces.

La gestion des espaces boisés, par le remplacement des sujets et l'attention portée à l'enfrichement spontané.

La promotion des espaces et/ou linéaires plantés en milieu urbain.

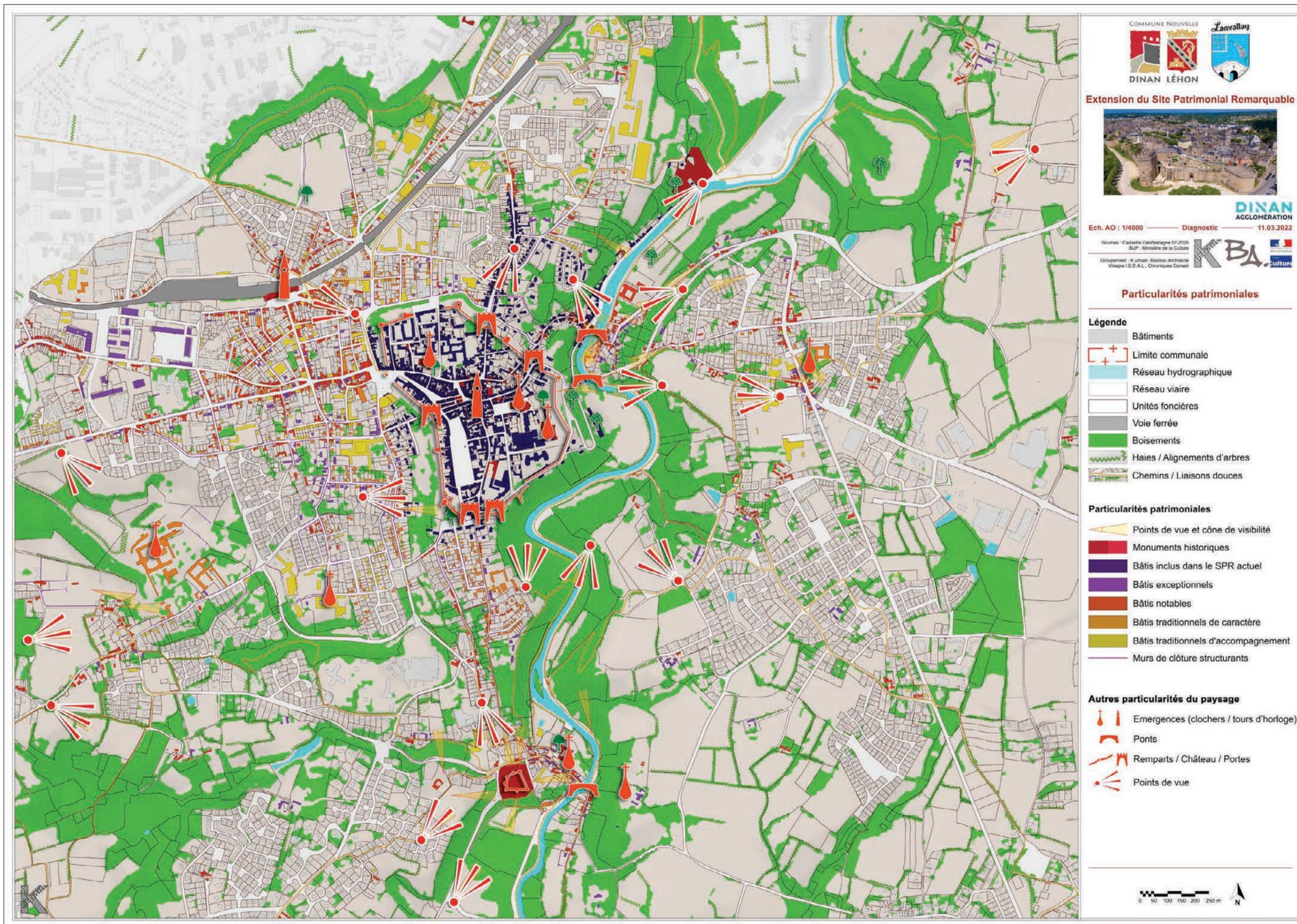


Fig. 414: Les particularités patrimoniales dans l'aire d'étude au sein de Dinan et de Lanvallay

7. La valeur architecturale des constructions

À partir des 9342 bâtisses étudiées, 23 typologies de constructions réparties sous 9 catégories sont reconnues. Elles portent sur les édifices religieux, industriels, les équipements, les maisons agricoles, les demeures nobles et maisons bourgeoises, commerçantes, l'habitat courant et l'habitat contemporain.

La carte ci-contre rapporte le repérage des patrimoines bâtis selon une hiérarchie issue de l'analyse architecturale. Les constructions ainsi identifiées sont des marqueurs du temps, des usages et des modes constructifs, et participent grandement de la valeur patrimoniale et de la qualité paysagère du cœur de l'agglomération.

a. Les monuments historiques

Les territoires communaux de Dinan et de Lanvallay comptent 76 monuments historiques, dont la quasi-totalité sur le territoire de Dinan (P.m. 75 édifices). Seulement 5 édifices sont situés à l'extérieur du SPR en vigueur : la gare de Dinan, une croix de cimetière à Lanvallay, le château de Léhon, le prieuré royal de Saint-Magloire et le Calvaire Saint-Esprit.

Au-delà de l'emprise de l'actuel SPR, ces MH génèrent 550 ha d'abord protégés à ce titre.

b. Les bâtiments inclus dans l'actuel SPR

Au sein des 90 ha de l'actuel SPR, plus de 1 350 bâtiments sont cadastrés. S'ils n'ont pas fait l'objet d'une analyse fine dans la présente étude (N.b. Ici elle reporte les intitulés initiaux), il est néanmoins relevé que certains ne présentent pas d'intérêt patrimonial à l'image des habitations du lotissement des Combournaises (Cf. Nord-est). Au contraire, d'autres, principalement contenus dans la ville close, témoignent des riches heures médiévales comme les maisons à porche ou à pans de bois. Les bâtiments compris dans le PSMV présentent des degrés et des enjeux bien différents, **mais partagent la dimension paysagère du cœur de la cité.**

c. Les bâtiments de caractère exceptionnel

Sur l'aire d'étude, près de 540 bâtiments sont relevés comme étant exceptionnels en raison de leur intérêt architectural ou historique **majeur à l'échelle du territoire étudié. Ils ponctuent la ville en formant son identité urbaine propre.**

d. Les bâtiments de caractère notable

Plus de 1 460 bâtiments sont relevés comme étant notable en raison de leurs **typologies bâties de grande qualité à l'échelle de leurs quartiers ou lieux-dits. Ces bâtiments étoffent la perception du maillage patrimonial au-delà de la ville intra-muros.**

e. Les bâtiments de caractère traditionnel

Environ 540 bâtiments sont relevés comme possédant un caractère traditionnel en raison de leurs gabarits ou de leurs mises en œuvre qui contribuent à **la singularité et la qualité patrimoniale des quartiers. Par leur nombre, ils font liens au sein de l'agglomération patrimoniale.**

f. Les bâtiments d'accompagnements

Environ 540 bâtiments sont relevés pour leur caractère d'accompagnement en raison de leurs gabarits ou de leurs mises en œuvre qui renforcent encore **l'attrait des quartiers étudiés et contribuent à former une certaine cohérence au cadre urbain ; comparé aux quartiers plus récents et souvent en rupture.**

g. Les murs structurants

Le plus souvent, les murs accompagnent et soulignent le style architectural de la construction principale. En s'inscrivant dans le prolongement des façades architecturées, ils façonnent, les places et les rues en marquant les perspectives et en jalonnant les voies et cheminements. Certains apportent des détails par de fins ouvrages dans la composition urbaine et architecturale. Le traitement des clôtures et nettement différencié au sein de l'actuel SPR et à l'extérieur de celui-ci ; notamment en frange immédiate.

Enjeux :

La prédominance du patrimoine bâti monumental et médiéval.

La reconnaissance de la diversité du patrimoine bâti.

La gestion distinguée des patrimoines bâtis, par la conservation, la restauration, la réhabilitation ou la nécessité parfois d'améliorations d'usage.

L'emploi de matériaux cohérents sans altération de la valeur des édifices les plus singuliers.

Le dessin des menuiseries qui participe à la composition des façades.

La réhabilitation énergétique de certains bâtiments anciens et le maintien pour d'autres de leur capacité à répondre aux besoins d'adaptation face au réchauffement climatique.

L'accompagnement du bâti sans valeur patrimoniale, altéré ou de moindre intérêt en modérant les mesures réglementaires.

Le traitement des clôtures à l'alignement.

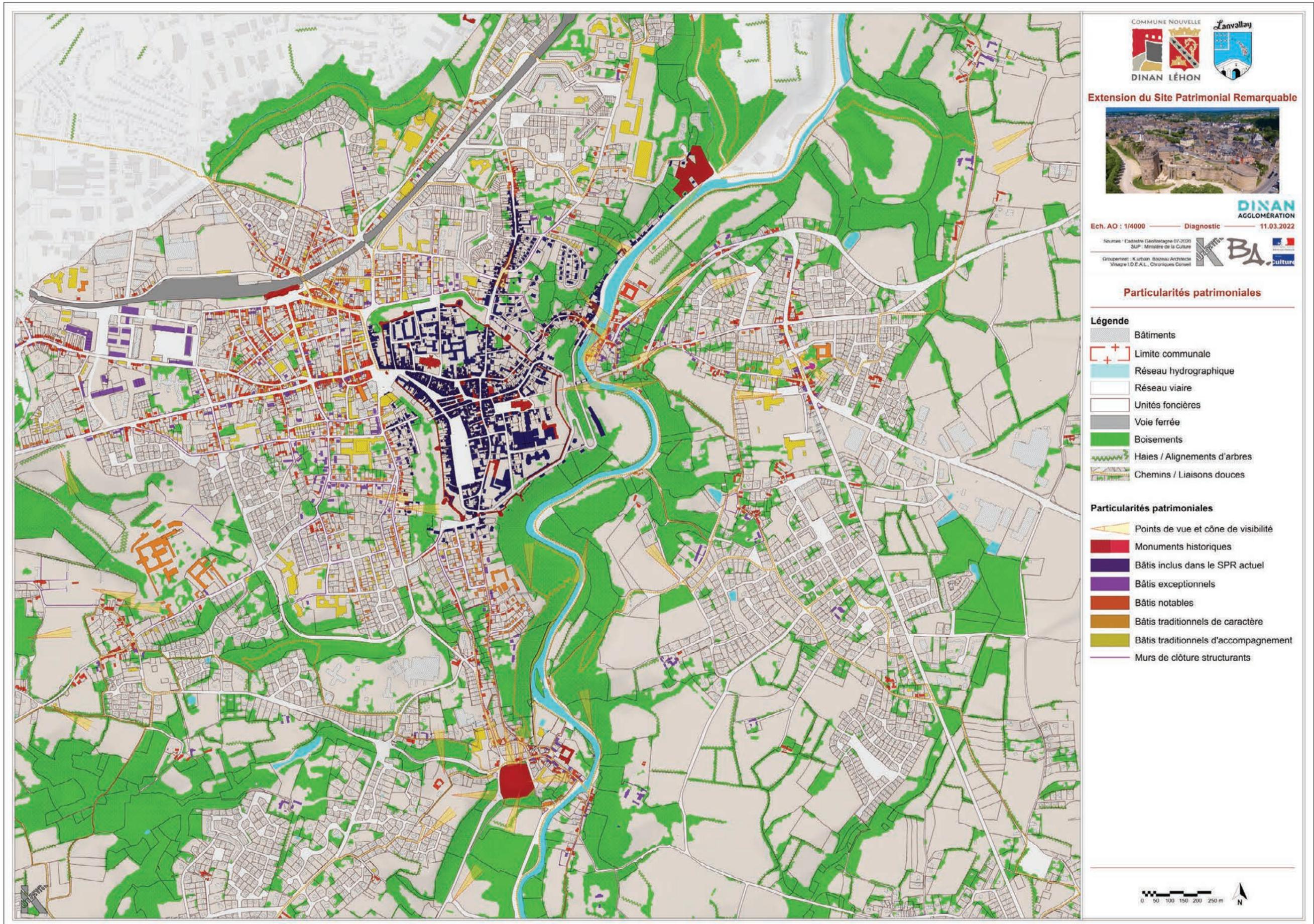


Fig. 415 : Les particularités patrimoniales dans l'aire d'étude au sein de Dinan et de Lanvallay

B. Le projet patrimonial porté par Dinan et Lanvallay au sein de Dinan Agglomération

1. La démarche d'élaboration du Site Patrimonial Remarquable

a. Le contenu du dossier

Le rapport de présentation est établi conformément aux dispositions du code du patrimoine. Il s'appuie sur un diagnostic historique, socio-économique, architectural, urbain et paysager, exposé en introduction et en propose une synthèse. Il énonce notamment les objectifs de protection et de mise en valeur du patrimoine bâti et non bâti. Il reconnaît et justifie ainsi l'extension du Site Patrimonial Remarquable de Dinan pour conduire le projet selon les orientations retenues.

Le présent dossier d'extension du Site Patrimonial Remarquable comprend les pièces suivantes :

- **Pièce n° 1** : Rapport de présentation, dont le diagnostic architectural, urbain, historique et paysager.
 - **Annexe n° 1** : « Le Secteur Sauvegardé de Dinan - 1996-2016 : Bilan et perspectives » - octobre 2015, ville de Dinan.
- **Pièce n° 2** : Périmètre du Site Patrimonial Remarquable.

b. La délibération du conseil communautaire

Par délibération en date du XX mois année, Dinan Agglomération a prescrit l'extension du Site Patrimonial Remarquable de la ville de Dinan. Le cas échéant, la collectivité prévoit la mise en place d'un outil complémentaire de gestion, de type Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine ou Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur, pour les parties non couvertes par le PSMV en vigueur depuis 1996.

Ce dispositif est établi en application des articles L.631-1 et suivant du code du patrimoine; créés par la loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine. Cet article précise les conditions nécessaires à la modification de la servitude d'utilité publique affectant l'utilisation des sols, dans un but de protection, de conservation et de mise valeur du patrimoine culturel. Il indique ainsi que :

- Sont classés au titre des sites patrimoniaux remarquables les villes, villages ou quartiers dont la conservation, la restauration, la réhabilitation ou la mise en valeur présente, au point de vue historique, architectural, archéologique, artistique ou paysager, un intérêt public.
- Peuvent être classés, au même titre, les espaces ruraux et les paysages qui forment avec ces villes, villages ou quartiers un ensemble cohérent ou qui sont susceptibles de contribuer à leur conservation ou à leur mise en valeur.
- Les sites patrimoniaux remarquables sont dotés d'outils de médiation et de participation citoyenne.

c. Le comité de pilotage

Les études pour l'identification du patrimoine remarquable dinannais et côtissois et la proposition d'un périmètre étendu ont débuté en septembre 2021. Entreprises par le groupement mandaté par l'EPCI, leur avancement et leurs résultats ont été suivis mensuellement par un comité de pilotage regroupant élus municipaux, techniciens de la collectivité, l'architecte des bâtiments de France de l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine des Côtes-d'Armor, ainsi que l'architecte et urbaniste en chef de l'État, conseiller pour l'architecture et le développement durable au sein de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bretagne.

Le premier corpus des analyses, conduisant à la délimitation du périmètre envisagé aujourd'hui, a fait l'objet d'un examen par l'inspecteur général du Ministère de la Culture, le 19 mai 2022. Ce premier exposé a également été étayé d'une visite du site animée par les représentants du comité de pilotage; notamment les Maires et leurs adjoints à l'urbanisme aux affaires foncières et à l'habitat, à la transition écologique et au cadre de vie, et en charge du patrimoine. Autant que de

besoins, la commission a été accompagnée des services de Dinan agglomération, de Dinan et de Lanvallay, dont particulièrement les agents en charge de l'urbanisme et du patrimoine.

d. L'expertise et le groupement chargé d'étude

Pour conduire à ses côtés l'élaboration du Site Patrimonial Remarquable, la municipalité a mandaté une équipe interdisciplinaire de cotraitants.

Ce groupement, représenté par une architecte du Patrimoine mandataire (Baizeau Architecte, E. Baizeau), est composé d'un urbaniste (K.urban, R. Péchard), d'un historien (Chroniques Conseil, P. Vendeville), d'un paysagiste (Agence COAUSNON, M. Piot) et d'une socio-économiste (B. E. I.D.E.A.L., M. Vinagre). Il présente ainsi tous les domaines d'expertise nécessaire à la délimitation de la servitude, puis à la présuppositions du type de plan de plan de gestion le plus adapté au contexte.

En plus de son expertise, et suivant les attentes de la municipalité, ces chargés d'étude réunis offrent un regard transversal quant à la reconnaissance des particularités patrimoniales du territoire. Avec les communes de Dinan et de Lanvallay, ils ont là aussi considéré le regard des habitants dans une démarche participative. 108 témoignages de leurs perceptions du patrimoine et de ses enjeux ont ainsi été récoltés et intégrés au diagnostic préalable.

Public	Nbr. de RDV	Thème abordé
Comité de pilotage / comité technique	6	Diagnostic
	1	Visite urbaine
	2	Examen de l'inspecteur général
	3	Délimitation d'un SPR
Population	1	Recueil d'images
	1	Registre d'observations
	4	Réunions et ateliers autour du patrimoine et ses enjeux perçus par les habitants
Services techniques	1	Actions publiques de valorisation du patrimoine
Représentants des collectivités (élus)	2	Le patrimoine et ses enjeux
CLSPR	2	Création de la commission et consultation

Une Commission Locale du SPR (CLSPR) a aussi été créée et consultée régulièrement en amont et à l'issue de la recherche.

2. Le Cadre juridique

a. Les conditions et la procédure de modification de la servitude de SPR

L'article L.631-2 du code du patrimoine expose les mesures nécessaires à l'instauration d'un Site Patrimonial Remarquable. Il indique ainsi que :

- Les SPR sont classés par décision du ministre chargé de la culture, après avis de la Commission nationale du patrimoine et de l'architecture et enquête publique conduite par l'autorité administrative, sur proposition ou après accord de l'autorité compétente en matière de plan local d'urbanisme (...) et, le cas échéant, consultation de la ou des communes concernées.
- La Commission nationale du patrimoine et de l'architecture et les commissions régionales du patrimoine et de l'architecture peuvent proposer le classement au titre des SPR. Cette faculté est également ouverte aux communes membres d'un établissement public de coopération intercommunale lorsque le projet de classement concerne une zone intégralement ou partiellement située sur leur territoire.
- À défaut d'accord de l'autorité compétente en matière de plan local d'urbanisme (...), le site patrimonial remarquable est classé par décret en Conseil d'État, après avis de la Commission nationale du patrimoine et de l'architecture.
- L'acte classant le site patrimonial remarquable en délimite le périmètre.

L'article L.631-3 précise que :

- Dans son avis rendu en application des deux premiers alinéas de l'article L. 631-2, la Commission nationale du patrimoine et de l'architecture indique le document d'urbanisme permettant, sur tout ou partie du périmètre, la protection, la conservation et la mise en valeur effectives du patrimoine culturel. Elle peut assortir son avis de recommandations et d'orientations.

La création d'un Site Patrimonial Remarquable résulte donc d'une expertise accrue portant sur la valeur patrimoniale d'intérêt public des secteurs mis à l'étude et d'une large concertation visant à promouvoir un projet partagé par l'État et ses services, la collectivité compétente et les habitants. Ici, la servitude est proposée à l'initiative de l'EPCI Dinan Agglomération; compétente en matière de Plan Local d'Urbanisme.

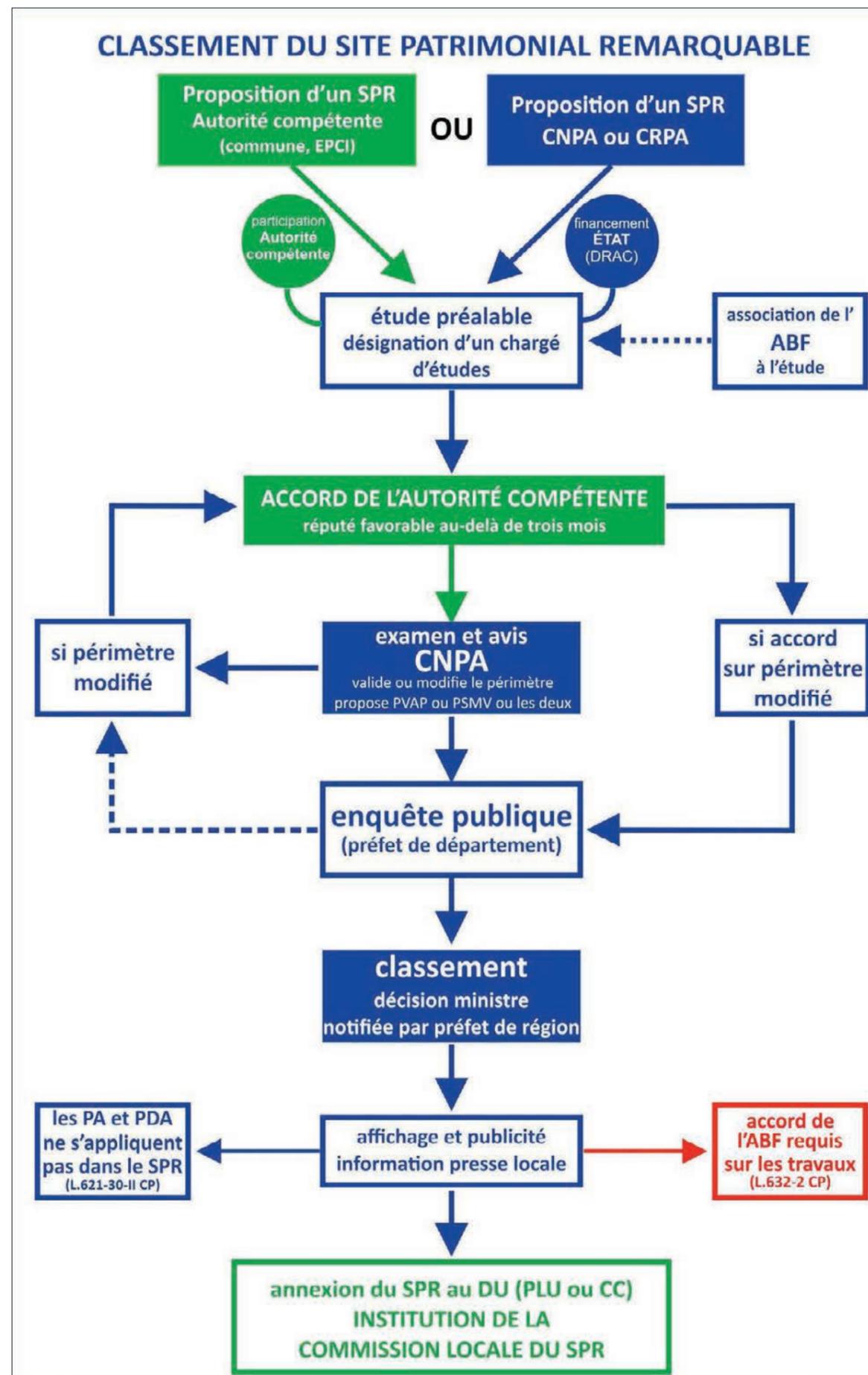


Fig. 1 : Synopsis de la procédure de création d'un SPR (DRAC Haut de France)

b. Les effets induits

⇒ Les effets immédiats

L'article L.631-3 du code du patrimoine expose les effets induits par la création d'un Site Patrimonial Remarquable (SPR). Le deuxième alinéa précise que :

- À compter de la publication de la décision de classement d'un site patrimonial remarquable, il est institué une commission locale du site patrimonial remarquable, composée de représentants locaux permettant d'assurer la représentation de la ou des communes concernées, de représentants de l'État, de représentants d'associations ayant pour objet la protection, la promotion ou la mise en valeur du patrimoine et de personnalités qualifiées.
- Cette commission locale (CLSPR) est consultée au moment de l'élaboration, de la révision ou de la modification du document de gestion contenue au sein du SPR et assure le suivi de sa mise en œuvre après son adoption. Elle peut également proposer sa modification ou sa mise en révision.

Au sein du Site Patrimonial Remarquable un document de gestion s'impose pour contribuer à la protection et à la mise en valeur des patrimoines repérés. Ce document réglementaire est opposable au tiers et peut prendre la forme soit d'un :

- Plan de Sauvegarde et de Mise Valeur (PSMV), dans les conditions prévues au chapitre III du titre Ier du livre III du code de l'urbanisme.
- Ou, d'un Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (PVAP) conformément à l'article L.631-4 du code du patrimoine.

Dans certains cas, selon les enjeux relevés et les objectifs poursuivis, les deux types de règlements peuvent s'articuler au sein d'un même périmètre.

⇒ Le régime des travaux

Conformément à l'article L.632-1 :

- Dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable, sont soumis à une autorisation préalable les travaux susceptibles de modifier l'état des parties extérieures des immeubles bâtis, y compris du second œuvre, ou des immeubles non bâtis.
- Sont également soumis à une autorisation préalable les travaux susceptibles de modifier l'état des éléments d'architecture et de décoration, immeubles par nature ou effets mobiliers attachés à perpétuelle demeure, au sens des articles 524 et 525 du Code civil, lorsque ces éléments, situés à l'extérieur ou à l'intérieur d'un immeuble, sont protégés par le plan de sauvegarde et de mise en valeur. Pendant la phase de mise à l'étude du plan de sauvegarde et de mise en valeur, sont soumis à une autorisation préalable les travaux susceptibles de modifier l'état des parties intérieures du bâti.
- L'autorisation peut être refusée ou assortie de prescriptions lorsque les travaux sont susceptibles de porter atteinte à la conservation ou à la mise en valeur du site patrimonial remarquable.

L'autorisation de travaux ainsi requise est subordonnée à l'accord de l'architecte des bâtiments de France (ABF) qui s'assure du respect de l'intérêt public attaché au patrimoine, à l'architecture au paysage naturel ou urbain, à la qualité des constructions et à leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant. Il assure le cas échéant du respect du document de gestion en vigueur (PSMV ou PVAP). Il en est de même pour le permis de démolir, le permis de construire ou le permis d'aménager.

La municipalité peut également proposer un projet de décision à l'ABF qui émet alors un avis consultatif et peut proposer des modifications, après étude conjointe du dossier.

⇒ Les distinctions réglementaires du PVAP et du PSMV

Les SPR sont couverts par des plans de gestion dont l'élaboration associe également les services de l'État et les collectivités territoriales. Ces plans de gestion permettent d'assurer la prise en compte du patrimoine dans les politiques urbaines. Ils peuvent être de deux types :

- soit un plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV),
- soit un plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine (PVAP).

Ces deux plans contiennent les **règles écrites et graphiques qui s'appliquent aux immeubles bâtis et non bâtis situés dans le périmètre du SPR. Ils portent sur** :

- la qualité architecturale des constructions neuves ou existantes (matériaux, implantation, volumétrie, abords),
- la conservation ou à la mise en valeur du patrimoine bâti et des espaces naturels ou urbains,
- la conservation ou la restauration des éléments remarquables identifiés (immeubles, espaces publics, monuments, sites, cours et jardins, plantations, mobiliers urbains).

Le PVAP dépend uniquement du code du patrimoine. Il encadre les **mesures adaptées en matière d'implantation, de volumétries, de modénatures, de teintes et de matériaux** des constructions.

Il exprime² le projet de la collectivité, partagé par l'architecte des bâtiments de France, ce qui est un gage de durabilité et de pertinence de la règle patrimoniale. Son élaboration présente l'intérêt d'établir « les règles du jeu » pour que chaque porteur de projet soit en mesure d'évaluer les capacités de mise en valeur et d'évolution de son patrimoine, et ce, sur du long terme (le règlement du PVAP est ciblé, modifiable et révisable, mais n'est pas soumis aux fréquentes modifications ou révisions du PLU). Autre point important, ce règlement est élaboré avec la participation de la Commission locale constituée d'élus, de personnes qualifiées et de représentants d'associations.

¹ Source : CEREMA

² Source : SPR: Mode d'emploi - Sites et Cités Remarquables de France

LEGENDE DU PSMV EN PLACE	LEGENDE PSMV LOI LCAP	LEGENDE PVAP LOI LCAP
	<i>Légende communes</i>	
Limite du secteur sauvegardé Limite de sous-secteur constructible	Limite du site patrimonial remarquable Limite de PSMV ou de PVAP à l'intérieur du Site patrimonial remarquable Limite de zone ou de secteur à orientation d'aménagement et de programmation	
Immeuble protégés par la législation sur les monuments historiques Façades, fragments	Immeuble classé ou inscrit au titre des monuments historiques	
Immeuble ou partie d'immeuble à conserver et à restaurer dont la démolition, l'enlèvement ou l'altération sont interdits Architecture d'accompagnement qui assure le maintien de la volumétrie et de l'aspect global de l'environnement de la rue Prescription particulière : Modification (M), Écrêtement (E) Immeuble non protégé pouvant être conservé, amélioré ou remplacé	Immeuble bâti dont les parties intérieures et extérieures sont protégées en totalité Éléments intérieur particulier Immeuble bâti dont les parties extérieures sont protégées (façades, toiture, etc...) Mur de soutènement, rempart, mur de clôture Séquence, composition, ordonnance architecturale ou urbaine Immeuble ou partie d'immeuble dont la modification peut être imposée à l'occasion d'opération d'aménagement Immeuble bâti ou non bâti à requalifier Immeuble bâti pouvant être conservé, amélioré, démolé ou remplacé, soumis aux règles générales de matière de qualité architecturale, urbaine et paysagère Immeuble non bâti ou autre espace libre soumis aux règles générales de matière de qualité architecturale, urbaine et paysagère.	
Immeuble ou partie d'immeuble dont la démolition ou la modification pourra être imposée à l'occasion d'opération d'aménagement publiques ou privées	Immeuble ou partie d'immeuble dont la démolition peut être imposée à l'occasion d'opération d'aménagement publiques ou privées	
Emprise de construction imposée Limite variable d'emprise imposée Immeubles à démolir et non l'emprise de reconstruction est imposée Alignement nouveau Marge de reculement	Limite imposée d'implantation de construction Limite maximale d'implantation de construction Hauteur imposée de façade Hauteur maximale de façade Hauteur maximale de faitage ou de construction	
Espace boisé classé Espace soumis à prescription particulière à dominante naturelles Espace soumis à prescription particulière à dominante minérale Plantation à réaliser	Espace boisé classé Parc ou jardin de pleine terre Espace libre à dominante végétale Séquence, composition ou ordonnance végétale d'ensemble Arbre remarquable ou autre élément naturel (grotte, rocher, etc...) Élément extérieur particulier (portail, clôture, puits, fontaine, statue, décor, etc...) Séquence naturelle (front rocheux, falaise, etc...) Espace vert à créer ou à requalifier Place, cour ou autre espace libre à dominante minérale à créer ou à requalifier Place, cour ou autre espace libre à dominante minérale (pavés, calades, etc...)	
Emplacement réservé pour voie, passage ou ouvrage public, installation d'intérêt général ou espace vert Passage piétons à conserver ou à créer par servitude de passage public	Emplacement réservé Passage ou liaison piétonne à maintenir ou à créer Point de vue, perspective à préserver et à mettre en valeur	
	Cours d'eau, réseau hydraulique ou étendue aquatique Point d'eau ou source Passage d'eau souterrain	
Trace de principe de voirie publique		

Fig. 416 : Comparatif des prescriptions graphiques du PSMV et du PVAP

Bien qu'introduit par le code du patrimoine, le **PSMV**, relève aussi du code de l'urbanisme en qualité de document d'urbanisme se substituant au PLU, il peut donc contenir des Orientations d'Aménagement et de Programmation. En plus des notions abordées dans le PVAP, il peut également **protéger les décors architecturaux situés à l'intérieur des immeubles** et cibler des constructions dont la démolition serait de nature à favoriser la mise en valeur du patrimoine ou protéger les édifices les plus remarquables (P.ex. entretien des remparts, salubrité, etc.).

Le PSMV est l'occasion d'approfondir l'écriture du projet urbain au sein du projet de territoire, mais aussi pour la protection des immeubles et des formes urbaines remarquables, la protection de la biodiversité et le développement de la nature en ville et l'équilibre des fonctions urbaines, la qualité du cadre de vie et l'accompagnement des évolutions architecturales, urbaines, paysagères. Son objectif est de préserver, revitaliser et accompagner l'évolution et la mixité des fonctions urbaines dynamiques du cœur de ville : habiter, travailler, faire des achats, consulter les administrations, profiter d'équipements, se déplacer, visiter. La qualité du cadre de vie : logements, emploi, dynamisme commercial, présence d'équipements structurants et équilibre des mobilités sont donc des thématiques importantes de l'étude³.

Dans tous les cas, le PVAP et le PSMV doivent favoriser la requalification des quartiers anciens dégradés, soutenir le commerce et la mixité sociale.⁴

Le tableau ci-contre expose les prescriptions réglementaires prévues dans les modèles de légende fixés par arrêtés ministériels du 10/10/2018. Il compare et distingue les prescriptions relatives au PSMV (ancien et nouveau) et au PVAP.

⇒ **La superposition du SPR avec les sites inscrits et classés**

Vu l'emprise des sites inscrits et classés sur les territoires de Dinan et de Lanvallay, vu la superposition de parties du site classé avec l'actuel SPR et la superposition éventuelle du site inscrit avec le nouveau projet de SPR, il est opportun de rappeler l'article L.632-3 du code du patrimoine qui précise l'application des servitudes entres-elles :

- Les servitudes d'utilité publique instituées en application de l'article L.341-1 du code de l'environnement ne sont pas applicables aux immeubles situés dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable.

Par conséquent, tous les projets inclus au sein du SPR seront donc vérifiés à ce titre et non plus au titre des sites; facilitant ainsi le dépôt et l'instruction.

Il reste néanmoins à relever, compte tenu du diagnostic, que certaines parties du site inscrit, largement anthropisées ou urbanisées, pourraient être questionnées.

3 Source : SPR : Mode d'emploi - Sites et Cités Remarquables de France

4 Source : Ministère de la Culture

3. Les objectifs poursuivis par la collectivité

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant PLUIH de Dinan Agglomération a été approuvé le 27 janvier 2020 et reprend les objectifs inscrits au SCoT du Pays de Dinan.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable affirme le souhait des élus de renforcer l'attractivité du territoire, en capitalisant les ressources naturelles, mais également en maintenant et en accompagnant l'évolution des paysages emblématiques et ordinaires. Le patrimoine architectural de Dinan et Lanvallay ainsi que la vallée de la Rance sont reconnus. Le PADD insiste sur leur préservation ainsi que le maintien et la valorisation des vues sur ces patrimoines.

L'objectif de renforcement des centralités, dans un souci de préservation de la qualité urbaine existante, est également un axe fort du PLUIH. Cette revitalisation concerne aussi la préservation et le développement des commerces et services de proximité ainsi que l'animation des centres-villes. La ville de Dinan est par ailleurs lauréate de l'appel à projets « Dynamisme des centres-villes ». La future mise en œuvre du dispositif de revitalisation du Territoire (ORT) va permettre à la commune de Dinan de lancer une démarche volontariste concernant l'habitat privé dégradé et/ou vacant en centre.

Dès 1985, la qualité du patrimoine architectural dinannais permet à la Ville de Dinan d'obtenir le label de « Ville d'art », transformé en « Ville d'art et d'histoire » l'année suivante. Décerné par le Ministère de la Culture et de la Communication, ce label de projets s'impose comme la pierre angulaire de la politique de protection et de mise en valeur des patrimoines du territoire communal. En parallèle, Dinan est aussi membre de plusieurs associations du Patrimoine parmi lesquelles : Les Petites Cités de Caractère, Villes et métiers d'art ou encore Les Plus Beaux Détours de France.

Le Label Station Verte engage les communes en espace rural, à la montagne, littorale, engagée dans l'écotourisme. Les communes de Lanvallay et de Dinan contribuent donc à un projet cohérent de développement local de ses destinations en tenant en compte des enjeux sociaux, économiques et environnementaux actuels et à venir. Cette labélisation reconnaît la destination référente en matière d'authenticité, de partage et de préservation du patrimoine naturel et culturel.

Le patrimoine monumental, propriété de la Ville de Dinan, fait l'objet d'importantes campagnes de restauration et de valorisation. A noter, parmi les principales : le programme de reconstruction de l'îlot « du Vieux-Dinan » (en cours), le programme REMPARTS (en cours), le programme de restauration de l'Hostellerie des moines (2019-2021), le programme de restauration et de mise en valeur du château (2014-2019).

Situées dans le cadre naturel remarquable de la vallée de la Rance, il apparaît indéniablement que Dinan et Lanvallay, sont des villes dont la conservation, la restauration, la réhabilitation ou la mise en valeur présentent, au point de vue historique, architectural, archéologique et paysager, une cohérence et un intérêt public.

La collectivité souhaite définir un périmètre de SPR unisite et ciblé de façon pertinente au regard des trois problématiques développées dans l'étude-bilan de 2015 :

- *L'intérêt avéré du périmètre de PSMV existant ;*
- *La possibilité d'élargissement du périmètre du PSMV, notamment sur la commune de Lanvallay afin d'instaurer une cohérence des paysages et du bâti ancien ;*
- *La création d'un Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine au sein du SPR.*

À travers l'extension du SPR de Dinan la collectivité nourrit les objectifs majeurs suivants :

- *Faire de la vallée de la Rance le maillon paysager commun et le socle de la réflexion, pour définir le futur périmètre du SPR unisite.*
- *Permettre aux deux rives du port et du fleuve de bénéficier d'une servitude commune, cohérente et homogène au service de la conservation et de la mise en valeur du patrimoine bâti et des paysages.*
- *Distinguer les outils de gestion adaptés pour une approche et des interventions mesurées au contexte et aux enjeux.*

Enjeux :

Le maintien des fronts de rue qualitatifs et d'accompagnement, vecteurs de découverte du patrimoine.

La valeur des respirations urbaines.

Le rôle de la vallée dans l'installation et l'évolution de la cité dinannaise.

L'importance des maisons nobles témoins d'une richesse passée aux cœurs des faubourgs et de leur identité aussi marquée d'un passé religieux et commercial.

L'aménagement des berges dans la conservation et l'entretien du lien entre l'architecture et le fleuve.

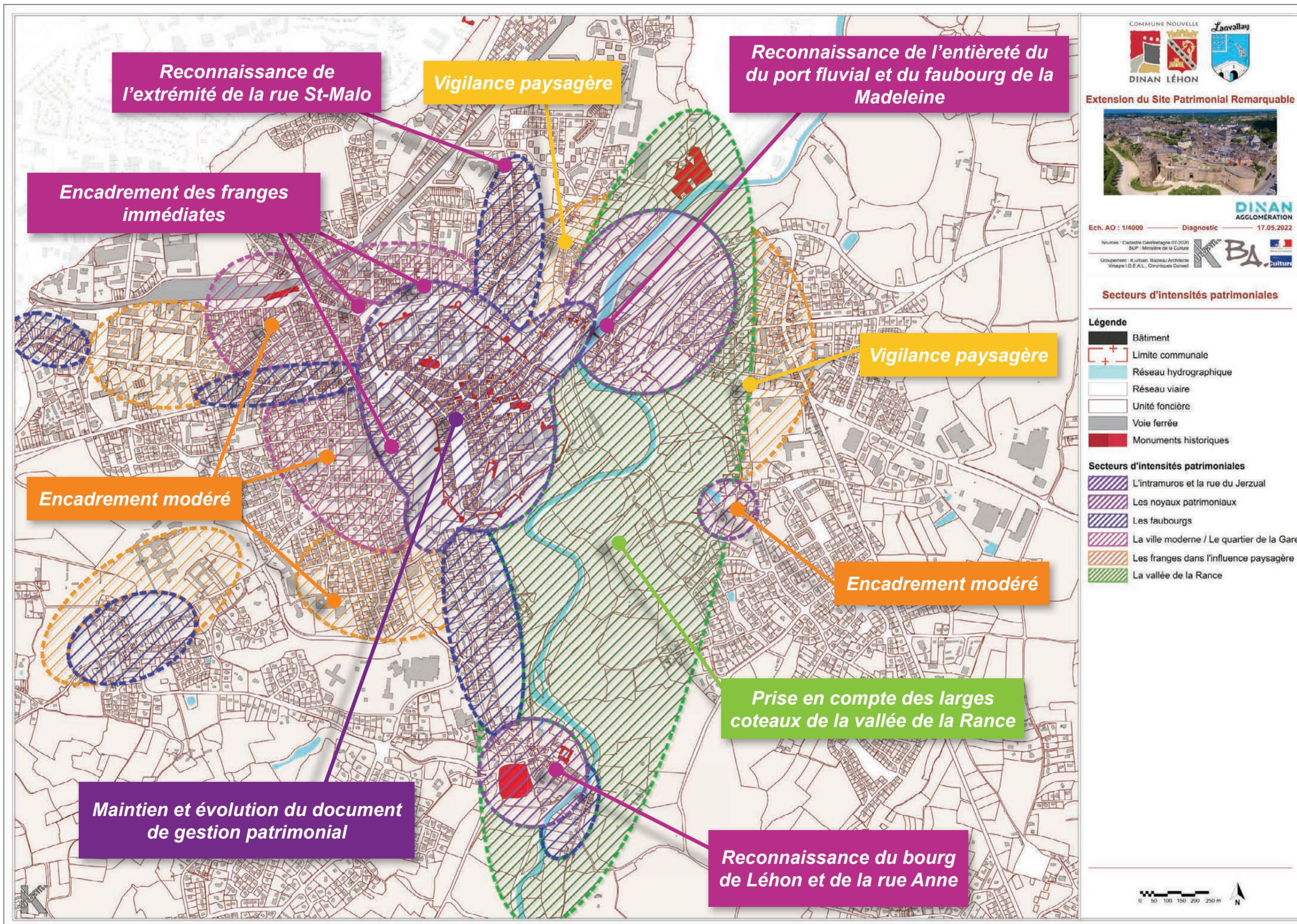


Fig. 417 : La prise en compte des secteurs d'intensité patrimoniale au sein de l'aire d'étude de Dinan et de Lanvallay

4. Les critères à la proposition d'extension du SPR

Au-delà de la ville intra-muros qui présente un ensemble historique évident, **l'analyse rapporte un large patrimoine et une vaste assiette d'implantation paysagère du cœur de ville qualitative**. La part de nature est aussi en relation étroite dans la transition entre les deux communes de Dinan et de Lanvallay.

Aujourd'hui les systèmes de gestion et la reconnaissance des différents espaces sont multiples. Ils peuvent dépendre du code de l'environnement, du code de l'urbanisme et du code du patrimoine. Les réglementations des sites inscrits et classés du PLUi, des abords de protection des MH, du SPR se superposent ainsi. Elles ont néanmoins l'objectif commun de mettre en œuvre les politiques d'aménagement et de développement du territoire dans le but initié pour veiller globalement au cadre de vie et donc à ses composantes ; pour son attractivité au XXI^e siècle.

Si la **servitude patrimoniale** par nature **permet de veiller à l'évolution des documents de planification pour maintenir les actions engagées sur un temps long**, il reste cependant à veiller à l'articulation des outils pour qu'ils s'appliquent de manière cohérente dans une vision partagée. Pour une application appropriée, les critères observés tendent à **limiter l'emprise et le champ d'action du document de gestion sur l'agglomération et les secteurs déjà grevés d'une servitude forte**. Les secteurs à fort renouvellement urbain et programmés à se moderniser dans leurs occupations et leurs usages sont aussi laissés à l'appréciation du document d'urbanisme. Sur ceux-là, suivant leur relation avec les monuments historiques, pourraient aussi être veillés par un Périmètre Délimité des Abords ; complémentaire au SPR. **Les critères dès lors retenus pour la délimitation du SPR étendu à partir du PSMV sont les suivants :**

- *la reconnaissance du village de Léhon.*
- *la reconnaissance du quai côtissois du port fluvial,*
- *la prise en compte du faubourg de la Madeleine.*
- *la prise en compte des façades de rues bordant le nord et l'ouest du PSMV.*
- *la connexion des trois entités urbaines (Dinan, Lanvallay et Léhon) par la vallée de la Rance,*
- *le sertissage des propriétés de part et d'autre des voies concernées.*

1 SPR-PSMV :

L'intra-muros et la rue du Jerzual

- *La préservation de la haute valeur patrimoniale.*

1

2 SPR-PVAP :

Le port et le faubourg de la Madeleine, la rue St-Malo, les franges de l'intra-muros et le village de Léhon

- *La protection et la restauration du bâti ancien.*
- *L'aspect extérieur des constructions, dont les façades commerciales (teintes et matériaux).*
- *La protection et la restauration du bâti ancien.*
- *Le rapport entre les espaces bâtis et non bâtis.*
- *Le traitement des clôtures sur rue.*
- *La volumétrie des insertions.*
- *L'équilibre entre les espaces bâtis et non bâtis.*
- *Les aménagements de l'espace public, dont les flux.*
- *Les points de vue sur le port et l'intra-muros.*
- *Le caractère bucolique du village de Léhon.*

2

3 SPR-PVAP :

Le quartier Les Combournaises

- *Les teintes des façades, des menuiseries et des couvertures.*
- *La volumétrie des insertions.*
- *L'interaction avec le paysage immédiat.*
- *Les points de vue vers le sud.*

3

4 SPR-PVAP :

Les coteaux dinannais et côtissois de la vallée de la Rance

- *La protection des boisements.*
- *La mise en valeur de chemin de hallage.*
- *La protection des manoirs sur les rebords.*

4

5 PLU/Loi Paysage et PDA :

les quartiers ouest de Dinan et le plateau aggloméré de Lanvallay

- *Les gabarits et hauteurs des constructions*
- *Les formes de toitures.*
- *Les teintes des façades et des couvertures.*

5

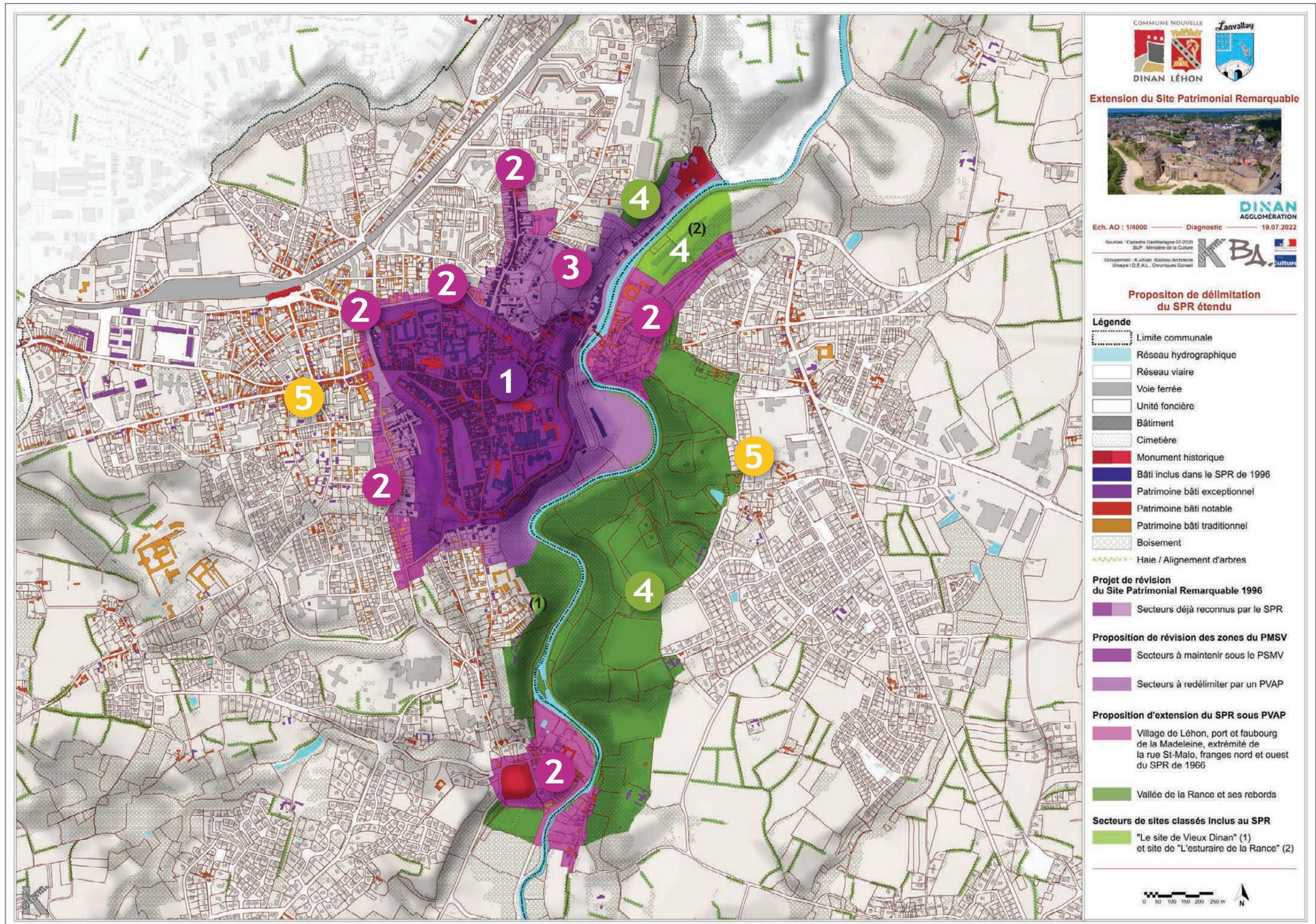


Fig. 418 : La proposition d'extension du SPR et l'aménagement des outils de gestion

5. La délimitation et la sectorisation du périmètre

Pour faciliter la mise en application de la servitude, le tracé repose sur des limites physiques pour mieux l'identifier sur site. Dans la mesure du possible, la délimitation du tracé tient compte du parcellaire, en évitant de le morceler, ainsi que des limites matérialisées par les constructions ou encore les alignements d'arbres. Le contour intègre aussi les parcelles de part et d'autre des voies de circulation ou des carrefours, pour homogénéiser les actions de mise en valeur.

Pour le territoire communal de Dinan, l'enveloppe du Site Patrimonial Remarquable repose notamment sur l'homogénéité urbanistique du centre qui marque singulièrement le cœur de l'agglomération, à partir de l'emprise de la ville fortifiée. Elle traite les franges formées par les rues Lecomte de Lisle, Thiers et Chateaubriand, le village de Léhon. Ici, le glacis champêtre au sud des vestiges du château est aussi pris en compte. Le périmètre se poursuit sur le coteau ouest de la vallée de la Rance, de Léhon jusqu'au-dessus de la rue du Quai au nord-est.

Sur la commune de Lanvallay, la délimitation intègre le quai du Tallard et le faubourg de La Madeleine jusqu'au rebord marqué par la rue du Lion d'Or. Elle se poursuit vers le sud sur le large coteau en longeant la Rance, jusqu'au bout de la rue Anne ; dans la continuité du village de Léhon.

Le Site Patrimonial Remarquable proposé s'étend sur une surface de 207 ha (Dinan : 120 ha, Lanvallay : 87 ha), majoritairement contenue au sein des périmètres de protection des abords des monuments historiques ; à l'exception de quelques parties côtissoises à l'est. Sur les 90 ha du PSMV actuel, 47 ha ne peuvent être remis en question. Les 43 ha restants sont fortement liés au paysage immédiat avec l'intra-muros et son enceinte ; ils pourraient ainsi faire l'objet d'un PVAP. Ils bénéficieraient ainsi de l'application complémentaire du document d'urbanisme (P.m. PLUiH) concernant les occupations autorisées, la densité ou les renouvellements envisagés ou rendus nécessaires ; notamment aux effets de la Loi Climat et Résilience concernant la réduction de l'artificialisation des sols.

33 ha intègrent les extensions du SPR sur les parties urbanisées de Dinan, Léhon et Lanvallay. Là aussi, l'application d'un PVAP semble suffisante pour accompagner la préservation et la mise en valeur du paysage urbain dans sa dimension patrimoniale. **Si dans ces quartiers, quelques villas et maisons de maître sont susceptibles de contenir des qualités intérieures, l'emprise de l'intra-muros et la nécessité d'y concentrer les actions du PSMV justifient l'intérêt d'un plan de gestion plus mesuré qui, mieux suivi, servira davantage l'objectif global du projet porté.**

84 ha ensèrent la large vallée de la Rance à partir de ses coteaux. À l'exception de quelques manoirs installés de part et d'autre des rebords dinannais et côtissois, et pour lesquels l'intérêt patrimonial est remarqué, ou, a contrario, de quelques pavillons éparses, ce secteur est très faiblement bâti. Majoritairement identifiée en zone naturelle et agricole du PLUiH, elle regroupe d'importantes masses boisées qu'il convient de protéger et parfois de diriger pour révéler ou accompagner une vue monumentale. Dans le prolongement, côté Lanvallay, les parties les plus proches du plateau présentent des enjeux quant à la mise en valeur du paysage, mais aussi vis-à-vis du développement urbain. Il est question là de veiller aux volumétries et aux teintes des constructions, ainsi qu'aux traitements des fonds de parcelles ; notamment par l'épaississement de la haie le long du Mont-en-Va.

Site Patrimonial Remarquable (SPR)	Dinan	Lanvallay
	207 ha (env. 2 121 polygones bâtis)	
	120 ha	87 ha
Dont Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV)	47 ha (env. 1 057 polygones bâtis)	-
Dont Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (PVAP)	160 ha (env. 1 064 polygones bâtis)	
	73 ha	87 ha

6. Les abords de protection des monuments historiques

Aux pourtours du Site Patrimonial Remarquable, les abords de protection des monuments historiques perdurent. Ils représentent ici une surface cumulée de 287 ha, répartis de la manière suivante :

- Commune de Dinan : 214 ha.
- Commune de Lanvallay : 50 ha.
- Commune de Quévert : 22 ha.
- Commune de Taden : 1 ha.

Sur le territoire, ces espaces résiduels portent parfois sur des quartiers récents dénués d'intérêt patrimonial aux sens évoqués dans la présente étude. Au regard de leurs faibles, voire nul, enjeux patrimoniaux, il conviendrait de les écarter du dispositif patrimonial et de ses obligations par l'étude d'un Périmètre Délimité des Abords. Celui-ci permettrait néanmoins de maintenir une veille et un niveau d'exigence sur le devenir des quartiers de qualité non pris en compte par le SPR.

À l'écart à l'ouest, les abords de protection du Calvaire du Saint-Esprit situé à Dinan, au carrefour de l'avenue du même nom et de l'avenue de La Grande Haye, et portant sur 79 ha, pourraient aussi être questionnés. En effet, celui-ci a été replacé à cet endroit et les quartiers pavillonnaires qui l'entourent ne présentent pas de qualité patrimoniale immédiate.

Enjeux :

La poursuite du projet de développement économique et touristique.

La mise en place d'une réglementation adaptée aux secteurs patrimoniaux et mesurée à l'échelle communale.

La rationalisation et la hiérarchisation mesurée des actions pour la protection et la mise en valeur patrimoniale.

Les co-visibilités avec les MH rayonnants.

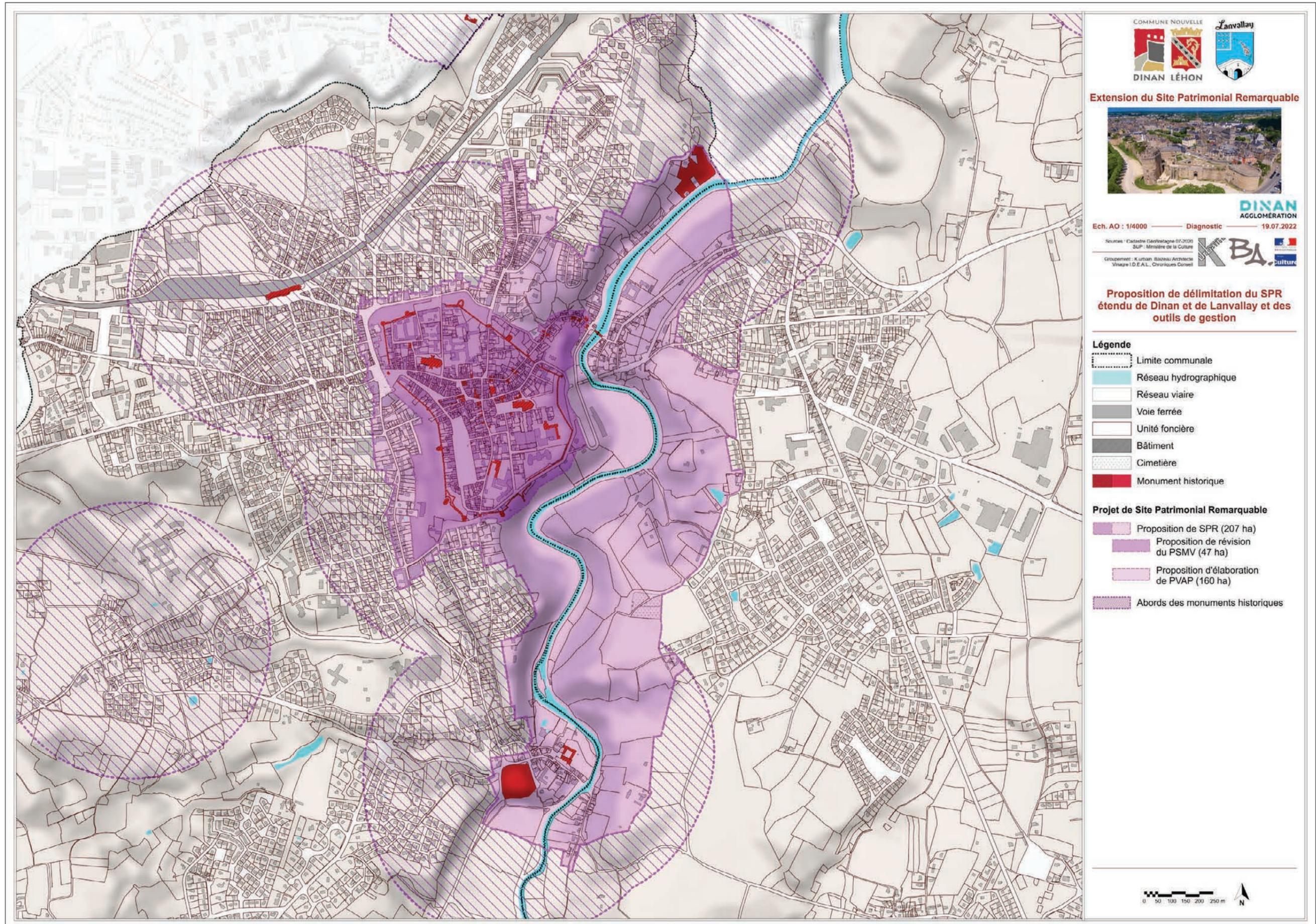
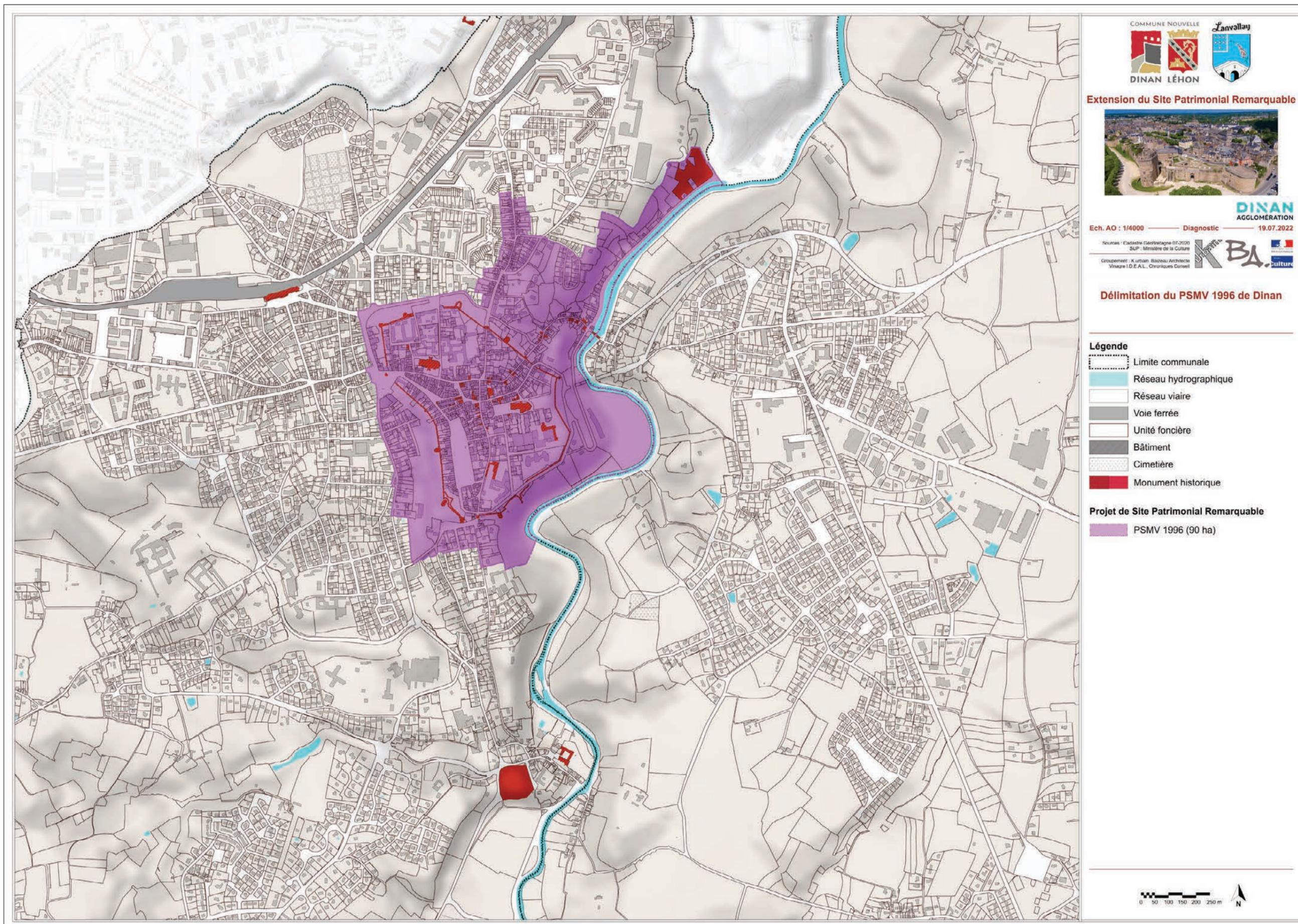


Fig. 419 : Proposition de SPR Dinan-Lanvallay et outils de gestion

Jeu de plans



280
294

Fig. 420 : SPR PSMV 1996 de Dinan

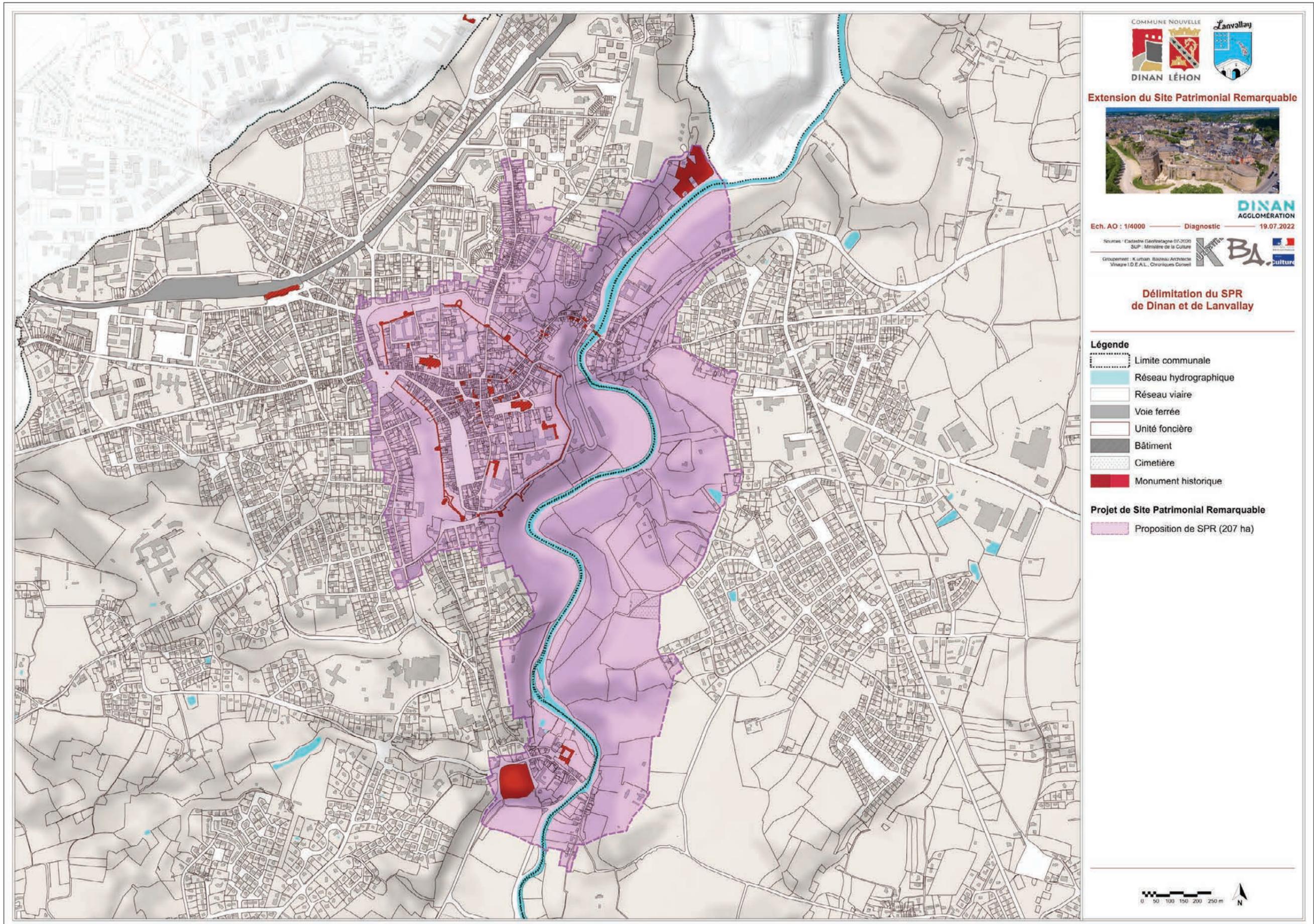


Fig. 421 : Proposition d'extension du SPR Dinan-Lanvallay

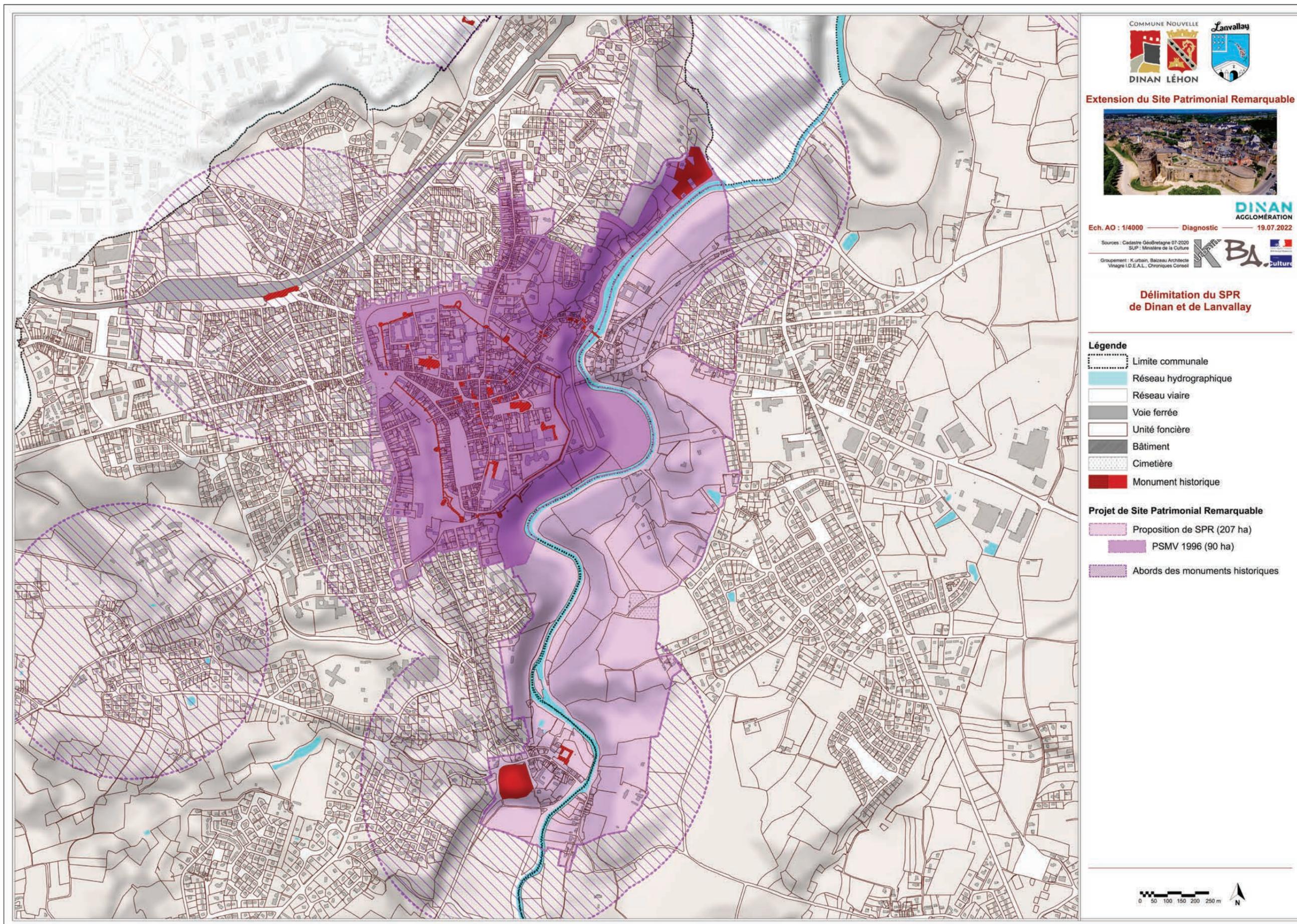


Fig. 422 : Proposition d'extension du SPR de Dinan-Lanvallay et PSMV 1996 de Dinan

Abréviations

ABF : Architecte des Bâtiments de France
AD 22 : Archives Départementales des Côtes-d'Armor.
AD 44 : Archives Départementales de Loire-Atlantique.
AD 56 : Archives Départementales du Morbihan.
ADEME : Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie
ADS : Autorisation du Droit des Sols
AEU : Approche environnementale de l'environnement
AFU : Association Foncière Urbaine
ANRU : Agence Nationale de Rénovation Urbaine
BnF : Bibliothèque nationale de France.
CAUE : Conseil de l'Architecture de l'Urbanisme et de l'Environnement
CDAC : Commission départementale d'aménagement commercial
CDEC : Commission Départementale d'Équipement Commercial
CES : Coefficient d'Emprise au Sol
CLSPR : Commission Locale du Site Patrimonial Remarquable
CNPA : Commission Nationale du Patrimoine et de l'Architecture
COS : Coefficient d'Occupation des Sols
CPA : Convention Publique d'Aménagement
CRPA : Commission Régionale du Patrimoine et de l'Architecture
CU : Certificat d'Urbanisme
DAACT : Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux
DDTM : Direction départementale des territoires et de la Mer
DIA : Déclaration d'Intention d'Aliéner
DOC : Déclaration d'Ouverture de Chantier
DP : Déclaration Préalable
DPU : Droit de Prémption Urbain Recherche et de l'Industrie
DREAL : Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
DU : Document d'Urbanisme
DUP : Déclaration d'utilité publique
EBC : Espace Boisé Classé
ENS : Espaces Naturels et Sensibles

EPCI :Établissement Public de Coopération Intercommunale
EPF : Établissement public foncier
ER : Emplacement réservé
ERP : Établissement Recevant du Public
GES : Gaz à effet de serre
HLL : Habitation légère de loisirs
HLM : Habitat à Loyer Modéré
HQE : Haute Qualité Environnementale
ICPE : Installation classée pour la protection de l'environnement
INRAP : Institut national de recherche archéologie préventive
INSEE : Institut National de la Statistique et des Études Économiques
MH : Monument historique
OAP : Orientation d'Aménagement et de Programmation
PA : Périmètre d'Abords ou Permis d'Aménager
PADD : Projet d'Aménagement et territoire
PAE : Plan d'aménagement d'ensemble
PAZ : Plan d'Aménagement de Zone
PC : Permis de Construire
PDA : Périmètre Délimité des Abords
PDU : Plan de Déplacement Urbain
PIG : Projet d'intérêt général
PLAI : Prêt Locatif Aidé d'Intégration
PLD : Plafond Légal de Densité
PLH : Programme Local de l'Habitat
PLUi : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
PMR : Personne à mobilité réduite
PNR : Parc Naturel Régional
POS : Plan d'Occupation des Sols
PPA : Personnes Publiques Associées
PPEAN : Périmètres de Protection des Espaces Agricoles et Naturels
PPRI : Plan de prévention des risques d'inondation
PPRNP : Plan de Prévention des risques Naturels et parasismiques
PPRT : Plan de Prévention des Risques Technologiques
PRE : Participation pour Raccordement à l'Égout

PSMV : Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur
PUP : Projet Urbain Partenarial
PVAP : Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine
PVR : Participation pour voirie et réseau
RAP : Redevance Archéologie préventive
RLT-IGN : Remonter le Temps (remonterletemps.ign.fr).
RNU : Règlement National d'Urbanisme
RT : Réglementation thermique
SAU : Surface Agricole Utile
SCOT : Schéma de Cohérence Territoriale
SDAU : Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme
SEM : Société d'Économie Mixte
SHON : Surface Hors Œuvre Nette
SMS : Servitude de mixité sociale
SPANC : Service Public d'Assainissement Non Collectif
SPLA : Société Publique d'Aménagement
SPR : Site Patrimonial Remarquable
TA : Taxe d'Aménagement ou Tribunal Administratif
TCSP : Transports en Commun en Site Propre
TDENS : Taxe Départementale des espaces naturels et sensibles
THNS : Transports à Haut Niveau de Service
TLE : Taxe Locale d'Équipement
TPU : Taxe Professionnelle Unique
VSD : Versement pour Sous Densité
ZAC : Zone d'Aménagement Concerté
ZAD : Zone d'Aménagement Différé
ZAP : Zones Agricoles Protégées
ZFU : Zone Franche Urbaine
ZICO : Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux
ZIF : Zone d'Intervention Foncière
ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique
ZPPAUP : Zone de protection du patrimoine Architectural Urbain et paysager
ZUP : Zone à Urbaniser en Priorité

Bibliographie

Alix Clément, Épaud Frédéric, (dir.), La construction en pan de bois, Tours, 2013.

Amiot, Christophe, Lignages et châteaux en Bretagne avant 1350, thèse de doctorat soutenu à l'université de Rennes 2 sous la direction d'André Chédeville, 1999.

Amiot, Patrick, « Le viaduc dans tous ses états : ou les péripéties d'un chef-d'œuvre », Le Pays de Dinan, 16, 1996, p. 205-239.

Andrieux, Jean-Yves (dir.), Villes de Bretagne, patrimoine et histoire, Rennes, PUR, 2014.

Aulagnier, Roger, « Les grands jardins à Dinan », Le Pays de Dinan, 33, 2013, p. 161-171.

Bachelier, Julien, « Le rôle du château dans les dynamiques de peuplement : une place à revoir ? L'exemple de la Haute-Bretagne (XIe-XIVe siècle) », Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest, PUR, à paraître.

Bachelier, Julien, « Naissance et développement économique d'une ville castrale, Dinan aux XIeXIIe siècles », dans Pierre-Yves Laffont, dir., Les élites et leurs résidences en Bretagne au Moyen Âge, Rennes, 2014, p. 209-223.

Bachelier, Julien, Villes et villages de Haute Bretagne (XIe-début XIVe siècle). Analyses morphologiques, CERAA Alet, 2014.

Barral I Altet, Xavier, « L'enceinte urbaine de Dinan », Dinan au Moyen Âge, Dinan, Le Pays de Dinan, 1986, p. 73-100.

Boccard, Michèle, « Dinan, église Saint-Malo », Monument des Côtes d'Armor, Le Beau Moyen Âge, Congrès Archéologique de France, 173e session, 2015, Paris, Société française d'archéologie, 2017, p. 223 -.

Boccard, Michèle, « Dinan, église Saint-Sauveur », Monument des Côtes d'Armor, Le Beau Moyen Âge, Congrès Archéologique de France, 173e session, 2015, Paris, Société française d'archéologie, 2017, p. 207 -.

Brand'honneur, Michel, Manoirs et châteaux dans le comté de Rennes. Habitat à motte et société chevaleresque (XIe au XIIIe siècle), Rennes, PUR, 2001.

Briand, Eugène, « Marchés et foires de Dinan à travers les âges », Le Pays de Dinan, 17, 1997, p. 256-294.

Burnod-Saudreau, V., Château de Dinan, Musée, Dinan, ville de Dinan, 1985.

Chaigneau-Normand, Maogan, La Rance industrielle, espace et archéologie d'un fleuve côtier, Rennes, PUR, 2002.

Chauris, Louis, « Les carrières exploitées pour la construction du viaduc de Dinan (1846-1852) », Le Pays de Dinan, 22, 2002, p. 219-241.

Chédeville, André, « Dinan au temps des seigneurs des origines à 1283 », dans Loïc-René Vilbert (dir.), Dinan au Moyen Âge, Dinan, 1986, p. 15-30.

Cintré, René, « La nature, les hommes et le paysage autour de Fougères et de Saint-Aubin-du-Cormier (fin XIVe-début XVIe siècle) : essai de transcription d'un environnement

médiéval à travers les noms de lieux », Mémoires de la société d'histoire et d'archéologie de Bretagne, 2000, 78, p. 163-203.

Cloarec, Jean-Claude, « La prison de Dinan », Le Pays de Dinan, 36, 2016, p. 59-98.

Colas, René, « Le port maritime de Dinan », Le Pays de Dinan, 29, 2009, p. 136-148.

Cornon, René, « Dinan, architecture militaire et civile », Congrès archéologique de France, 1950, p. 172-189.

Croix, Alain (dir.), La Bretagne d'après « l'itinéraire » de monsieur Dubuisson-Aubenay, suivi du Profil de la Bretagne par Jean-Baptiste babin (1663), Rennes PUR, SHAB, 2006.

Déceneux, Marc, « Les tours maîtresses de Jean IV », dans Alain Salamagne, Jean Kerhervé & Gérard Danet, (dir.), Châteaux & modes de vie au temps des ducs de Bretagne, XIIIe-XVle siècle, Rennes & Tours, Presses Universitaires de Rennes & Presses Unibversitaires François-Rabelais de Tours, 2012, p. 213-226.

Delavault-Lecoq, Thérèse, « Lanvallay : la formation d'un bourg au XIXe siècle », Le Pays de Dinan, 26, 2006, p. 213-234.

Destouches, Christine, Destouches, Pascal, « Chronologie de la ville de Dinan », Le Pays de Dinan, 31, 2011, p. 55-92.

Destouches, Christine, Destouches, Pascal, « L'approvisionnement en eau de Dinan », Le Pays de Dinan, 36, 2016, p. 125-192.

Destouches, Christine, Destouches, Pascal, « La démolition de la porte de Brest en 1880-1881 », Le Pays de Dinan, 30, 2010, p. 104-134.

Dunoyer de Segonzac, J.-M., « Dinan, ville féodale et ville des couvents », Annales de la Société d'histoire et d'archéologie de l'arrondissement de Saint-Malo, 1979, p. 141-149.

Dunoyer de Segonzac, J.-M., « Les remparts de Dinan dans leur contexte historique », Association Bretonne, 92, 1983, p. 62-70.

Durand, Gildas, « Naissance du grand calvaire monumental breton en pays de Dinan : le Saint-Esprit en Léhon », dans Loïc-René Vilbert (dir.), Dinan au Moyen Âge, Dinan, 1986, p. 333-342.

Fortat, Richard, « Les écoles primaires de Dinan aux XIXe et XXe siècles », Le Pays de Dinan, 35, 2015, p. 125-169.

Geslin de Bourgogne, J., « Dinan, notes archéologiques et historiques », Mémoires de la Société d'Émulation des Côtes-du-Nord, VIII, 1870, p. 19-34.

Gesret, Stéphane, « Nouvelle approche des remparts de Dinan », Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne, 76, 1998, p. 27-52.

Gesret, Stéphane, Les remparts de Dinan, Guingamp, Éditions de la Plomée, 1998.

Grossiat, Soazig, Le Patrimoine architectural de Dinan aux XIXe et XXe siècles, Mémoire de D.E.A. soutenu à l'Université de Rennes 2, 1998.

Guillotet, Hubert, « Les vicomtes de léon aux XIe et XIIe siècles », Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de l'arrondissement de Saint-Malo, 1971, LI, p. 29-51.

Guinebaud, Simon, « Dinan : place forte de la Ligue (1585-1598) », Le Pays de Dinan, 31, 2011, p. 93-111.

Guinebaud, Simon, « Guillaume le Conquérant a-t-il assiégé Dinan ? », Le Pays de Dinan, 32, 2012, p. 121-133.

Guinebaud, Simon, « Le couvent des Dominicains de Dinan : une nécropole oubliée », Le Pays de Dinan, 33, 2013, p. 141-159.

Guitton, Laurent, « Un vicomte dans la cité : Jean II de Rohan et Dinan (1488-1516) », Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest, 114/2, 2007, p. 7-37.

Hamon, F., Les fortifications dinannaises au XVIII^e siècle, mémoire de maîtrise, Rennes 2, 1976.

Hayot, Denis, « Le château de Léhon », Monument des Côtes d'Armor, Le Beau Moyen Âge, Congrès Archéologique de France, 173^e session, 2015, Paris, Société française d'archéologie, 2017, p. 85-95.

Hoyet, Véronique, Architecture et urbanisme à Dinan au XVIII^e siècle, mémoire de DEA, Université de Rennes 2, 1993.

Hoyet, Véronique, L'architecture dinannaise au XVIII^e siècle. Étude des hôtels particuliers 1720-1777, mémoire de maîtrise, université de Rennes 2, 192.

Janvier, Gaëlle, Janvier, Jean-Paul, « Plaques commémoratives à Dinan », Le Pays de Dinan, 23, 2003, p. 327-372.

Jezegou, Mickaël, « Dinan : une ville d'arbres et d'histoire », Le Pays de Dinan, 34, 2014, p. 300-331.

La Borderie, Arthur, Le Moine de, « Documents inédits sur l'histoire de la ville de Dinan », Revue de Bretagne, Vendée, Anjou, IV, 1890, p. 125-143.

La Borderie, Arthur, Le Moine de, « Origines de la ville de Dinan et de ses seigneurs », Revue de Bretagne, Vendée, Anjou, V, 1891, p. 255-277, 436-447.

La Borderie, Arthur, Le Moine de, Miracle de saint Magloire et fondation du monastère de Léhon. Textes inédits, latins et français avec notes et commentaires historiques, Rennes, Prud'homme, 1891.

Laprade, Albert, « L'architecture dans nos provinces françaises, G. -R. lefort architecte », L'Architecture, 11, nov. 1934.

« La Gare de Dinan », L'Architecture, 11, nov. 1936, p. 372.

Le Corre, Yvon, L'habitat du quartier du port de Dinan à l'époque moderne, mémoire de maîtrise, université de Rennes 2, 1998.

Le Corre, Yvon, « Le quartier de la Madeleine sous l'Ancien Régime », Le Pays de Dinan, 19, 1999, p. 327-354.

Le Corre, Yvon, « Le quartier de la Voûte à Dinan (1809-1855) », Le Pays de Dinan, 34, 2014, p. 351-364.

Le Corre, Yvon, « L'incendie du quartier de la Teste Noire dans la nuit du 14 au 15 mars 1781 », Le Pays de Dinan, 36, 2016, p. 217-246.

Le Corre, Yvon, Les maisons à porche de Dinan, Mémoire de master 2, université de Rennes 2, 2018.

Le Giemble (Abbé), Les Sires de Dinan : chroniques de Dinan sous ses seigneurs particulier (1031-1341). => BM Dinan, cote 39 750

Le Henaff, Martine, « La Révolution à Dinan (1788-1795) », Le Pays de Dinan, 9, 1989, p. 73-94.

Lechien, Didier, « La contrescarpe de Dinan ou les petits et les grands fossés », Le Pays de Dinan, 30, 2010, p. 135-163 => BM Dinan, US/FB 944,12 PAY (10)

Leguay, Jean-Pierre, « Dinan au temps des ducs de 1283 à 1532 », Dinan au Moyen Âge, Dinan, Le Pays de Dinan, 1986, p. 31-61.

Leguay, Jean-P Martin, Hervé, Fastes et malheurs de la Bretagne ducale, 1213-1532, Rennes, Ouest-France, 1997.

Leguay, Jean-Pierre, « Dinan au temps des ducs de 1283 à 1532 », dans Loïc-René Vilbert (dir.), Dinan au Moyen Âge, Dinan, 1986, p. 31-61.

Leguay, Jean-Pierre, Un réseau urbain au Moyen Âge, les villes du duché de Bretagne aux XIV^e et XV^e siècles, Paris, Maloine, 1981.

Leloup, Daniel, « Dinan, les maisons à pans de bois », ArMen, 177, p. 14-29.

Leloup, Daniel, « Dinan, les maisons en pan de bois », Monument des Côtes d'Armor, Le Beau Moyen Âge, Congrès Archéologique de France, 173^e session, 2015, Paris, Société française d'archéologie, 2017, p. 193-205.

Malherbe, Gérard, « 2 août 1944 : le bombardement de Dinan », Le Pays de Dinan, V, 1985, p. 17-50.

Martin, Hervé, « Les ordres mendiants à Dinan du XIII^e au XVI^e siècle », dans Loïc-René Vilbert (dir.), Dinan au Moyen Âge, Dinan, 1986, p. 110-116.

Meazey, Peter, Dinan au temps des seigneurs, Guingamp, éd. La Plomée, 1997.

Mesqui, Jean, « Les châteaux et la ville forte de Dinan », Monument des Côtes d'Armor, Le Beau Moyen Âge, Congrès Archéologique de France, 173^e session, 2015, Paris, Société française d'archéologie, 2017, p. 53-84.

Monier, M.-E., Dinan, mille ans d'histoire, Dinan, 1968.

Monier-Moore, Diane, La colonie anglaise, 1800-1940, Saint-Ouen (Jersey), Éditions Plessix, 2017.

Montecot, Charles, La Fontaine des Eaux de Dinan, la féerie de l'Argental, Lanvallat, éd. la Griffes du temps, 2011.

Morvan, Frédéric, « Pouvoirs princiers et structures féodales dans le Trégor, le Penthièvre et le pays de Dinan du début du XIII^e siècle au milieu du XIV^e siècle », dans Pierre-Yves Laffont, dir., Les élites et leurs résidences en Bretagne au Moyen Âge, Rennes, 2014, p. 33-45.

Odorici, Luigi, Recherches sur Dinan et ses environs, Dinan, 1857.

Ollivier, Gilles, « Le sort des communautés religieuses dinannaises sous la Révolution », Société d'émulation des Côtes-du-Nord, 114, 1986, p. 116-123.

Ollivier, Gilles, Les couvents et la ville. Les fondations dinannaises du XVIIe siècle de leur origine à la Révolution, 1985.

Ollivier, Gilles, « À propos du plan de Dinan à la fin du Moyen Âge », dans Loïc-René Vilbert (dir.), Dinan au Moyen Âge, Dinan, 1986, p. 343-351.

Peigné, Jean-Marie, Dinan et ses environs, Dinan, 1862.

Petroff, Romane, « Une vieille maison de Dinan : "le Moyen Âge" », Le Pays de Dinan, 3, 1983, p. 41-52.

Plagnieux, Philippe, « La priorale Saint-Magloire de Léhon et les débuts de l'architecture gothique en Bretagne », Monument des Côtes d'Armor, Le Beau Moyen Âge, Congrès Archéologique de France, 173e session, 2015, Paris, Société française d'archéologie, 2017, p. 329-340.

Quemener, Loïc, « Les 10 ans du secteur sauvegardé de Dinan », Le pays de Dinan, 26, 2006, p. 113-138.

Quinton, Maryse & Violeau, Jean-Louis, Architecture contemporaine en Bretagne, XXe-XXIe siècle, Spézet, Coop Breizh, 2009.

Richelot, René, « Les remparts de Dinan en 1693 d'après un mémoire inédit de l'ingénieur Garengeau », La Nouvelle Revue de Bretagne, VII, 1953, p. 1-12.

Rocaboy, Florence, « La commune libre du faubourg de Saint-Malo », Le Pays de Dinan, 20, 2000, p. 145-155.

Ronsseray, Dominique, Les remparts de Dinan, Paris, Caisse Nationale des Monuments historiques et des Sites, s.d.

Ronsseray, Sébastien, « L'encadrement seigneurial en Bretagne aux XIe-XIIIe siècles. L'exemple de Dinan », dans Pierre-Yves Laffont, dir., Les élites et leurs résidences en Bretagne au Moyen Âge, Rennes, 2014, p. 47-62.

Soulas, Jean-Jacques, Dinan : guide des maisons à pans de bois, Paris, Ed. Jaher, 1986.

Stephant, Jean, « Dinan : étude de géographie urbaine », Annales de Bretagne, 55, 1948, p. 199-206.

Tournier, Fanny, « Étude archéologique au couvent de Jacobins », Le Pays de Dinan, 27, 2007, p. 279-293.

Urvoy, Jean, « 3 février 1907 : l'incendie des Porches », Le Pays de Dinan, 26, 2006, p. 95-98.

Urvoy, Jean, Dinan ville féodale, Dinan, Impr. Peigné, 1959.

Vercel, Simone, « À Dinan : le couvent des Jacobins », Annales de la Société d'histoire et d'archéologie de l'arrondissement de Saint-Malo, 1972, p. 229-236.

Vilbert, Loïc-René, « À Dinan : la porte Saint-Louis & le quartier du Haut-Bougneuf », Le Pays de Dinan, 40, 2020, p. 238-272.

Vilbert, Loïc-René, « Les maisons de Dinan et... leur nom », Le Pays de Dinan, 20, 2000, p. 299-318.

Vilbert, Loïc-René, Les remparts de Dinan, Dinan, 1983.

Bibliothèque nationale de France – BnF

GEC-47, Plan du pont de Dinan et du cours de la Rance, de Dinan à la Courbure/[s.n.]. 1800
GE C-4779, Plan général du port de Dinan, de ses abords et de la rivière de Rance depuis la Corbure jusqu'au bourg de Léhon, avec les projets à y exécuter tant pour l'amélioration du port, la reconstruction du pont que la construction de deux écluses faisant partie du projet général de la réunion de la rivière de Rance avec celle de la Vilaine/[s.n.]. 1800.

GED-4480, Plan de Dinan/L. Martignac. 1880.

GED-7559, Plan des environs du port de Dinan, commençant au faubourg du Gersuel [Jersual]/[s.n.]. [1774-1789].

Archives départementales des Côtes-d'Armor – AD 22

C 114, Intendance de Bretagne, extrait d'une délibération de la communauté de Dinan concernant les réparations à faire à la chaussée du Moulin-au-Duc; mémoire sur les abords de Dinan; devis des réparations provisionnelles dans la banlieue de Dinan, sur la route de Saint-Malo et Dol, vulgairement nommée le Chemin Neuf. 1776-1789.

16 Fi, Collections de cartes postales et photographies anciennes, Dinan.

19 Fi, Collections Lacombe, photographies de Dinan.

26 Fi, Collections Henrard, photographies de Dinan.

43 Fi, Collections du Cleuziou, photographies de Dinan.

20 50/8, Dossiers d'administration communale, Dinan, bâtiments communaux. Hôtel de ville et justice de paix : construction, réparations, agrandissement, modernisation; 1822-1940. Écoles : réparations aux anciens collèges, aménagements; construction d'écoles primaires mutuelles; aménagements de classes supplémentaires, modernisation, restauration, appropriations; créations de nouvelles écoles primaires, d'un nouveau collège de filles, d'une école pratique de commerce et d'industrie, d'une école primaire supérieure de filles (3 plans 1841); 1811-1937. Églises Saint-Sauveur et Saint-Malo : réparations; 1914-1920.

20 50/9, Dossiers d'administration communale, Dinan, bâtiments communaux. Monument aux morts : construction; 1920-1922. Monuments historiques : donjon, remparts, tour de l'horloge, statue du Connétable Du Guesclin (construction : 1822); château de la duchesse Anne (projet d'acquisition); an XIII-1926. Hôtel des postes : construction; 1922-1934. Abattoir : construction, réparations aux deux halles; 1820-1924. Bureaux d'octroi : construction des bureaux aux différentes entrées de la ville, aménagements; 1813-1923. Casernements : réparations aux bâtiments de Sainte-Catherine et de l'ancien hospice, extension; 1811-1874. Casino, théâtre : travaux de sécurité et d'aménagements; 1901-1922. Gymnase municipal : construction; 1922-1923. Fontaine des eaux minérales, réparation et construction d'un kiosque à musique; 1812-1904. Garage pour le matériel d'incendie;

1937-1938. Bâtiments communaux divers : atelier de couture, auberge de jeunesse, aérodrome; 1857-1940.

2O 50/13, Dossiers d'administration communale, Dinan, acquisitions, échanges, expropriations de terrains ou d'immeubles pour rectification de la voirie, construction de la poste, de l'aérodrome, agrandissement des écoles du champs de manœuvre, travaux d'embellissement ou d'assainissement (nombreux plans). 1906-1939.

2O 50/15, Dossiers d'administration communale, Dinan, travaux publics. Électrification (2 plans s.d.); 1914-1938. Téléphone : installation d'un réseau urbain; 1898. Éclairage public antérieur au gaz; 1835. Gaz et éclairage public au gaz : installation, concessions, correspondance; 1870-1937. Eau : construction d'un aqueduc, de réservoirs, de barrages; 1820-1900.

2O 50/16, Dossiers d'administration communale, Dinan, travaux publics. Eau : agrandissement du réseau; construction de réservoirs supplémentaires; 1901-1938. Assainissement : création et extensions du réseau d'égouts; 1877-1939. Travaux divers à caractère sanitaire : lavoirs, bains-douches, puits; 1820-1937.

2O 118/1, Dossiers d'administration communale, Lanvallay, bâtiments communaux. Mairie (4 plans 1912); 1849-1933. Écoles; 1873-1940.

2O 118/2, Dossiers d'administration communale, Lanvallay, bâtiments communaux. Église, 1910-1926. Monument aux mort, 1928-1929.

2O 118/3, Dossiers d'administration communale, Lanvallay, travaux publics. Électrification (nombreux plans), 1926-1939. Éclairage à l'huile, 1839. Travaux à caractère sanitaire, 1851.

2O 123/1, Dossiers d'administration communale, Léhon, bâtiments communaux : Écoles, 1908-1937. Monuments aux mort (1 carte postale), 1921-1924. Cimetière : travaux, 1927-1930. Travaux publics : électrification (1 plan 1925, 2 plans 1926, 1 plan 1932), 1909-1938; adduction d'eau, 1938-1939; travaux à caractère sanitaire, 1925.

3P 55 1-13, Cadastre napoléonien de Dinan, 1843.

3P 55 15-18, Cadastre napoléonien de Dinan, 1811.

3P 123 1-14, Cadastre napoléonien de Lanvallay, 1843.

3P 123 1-4, Cadastre napoléonien de Lanavallay, 1811.

3P 128 1-6, Cadastre napoléonien de Léhon, 1843.

3P 128 1-3, Cadastre napoléonien de Léhon, 1811.

3P 344 1-23, Cadastre napoléonien de Taden, 1843. [Notamment section D, 6e feuille pour la Courbure].

Archives départementales d'Ille-et-Vilaine – AD 35

C 490 (2), Plan de la partie incendiée de la ville de Dinan pour fixer invariablement par les rues de la Ferronière et de Cocherel aboutissant aux deux principales places, le passage de la route de Paris et Normandie en Basse Bretagne/Piou, ingénieur des Ponts et chaussées. 1781.

C 492 (1), Plan de l'enceinte de la ville et chateau de Dinan en Bretagne et d'une partie de ses environs/S. Garengneau. 1693.

C 492 (2), Plan du château de Dinan en Bretagne à 5 lieues de Saint Malo et de partie de sa dépendance/S. Garengneau. 1711.

C 497 (1), Plan d'une partie de la banlieue des Rouaires à Dinan/Piou, ingénieur des Ponts et chaussées. 1778.

C 498 (2), Plan de la partie du nouveau chemin de Dinan à son extrémité près le pont/Piou, ingénieur des Ponts et chaussées du département de Dol. 1784.

C 2379 (3), Plan d'une partie du nouveau chemin à son extrémité du côté de la place du Champ de Foire, de la ville de Dinan/Piou, ingénieur des Ponts et Chaussées. 1783.

C 2379 (4), Plan de la partie du nouveau chemin à son extrémité vers le pont à Dinan, projet d'alignement de la route traversant Dinan à partir d'un pont/Piou, ingénieur des Ponts et Chaussées. 1783.

C 2379 (5), Plan des abords de Dinan et des alignements des projets pour en faciliter les abords/[s.n.]. 1778.

C 4756 (1), Plan de la direction à donner au nouvel embranchement pour réunir la route de Dinan à rennes avec celle de Dinan à Saint-Malo à Dol/Piou. 1784.

C 4856 (1), [Plan d'un alignement de rue à Dinan levé suite au problème posé par la construction d'une maison appartenant à M. Desaulnais Le Roux]/[s.n.]. [ca. 1785].

C 6265 (1), Plan des environs du fauxbourg de Leon levé pour les projets de la navigation intérieure/[s.n.]. 1784.

C 6265 (2), Plan des environs du port de Dinan commençant au fauxbourg du Gersuel/[s.n.]. 1784.

2 Fi 342, Dinan, Vue sur la Rance prise de la vallée du Saut-à-l'Ane, le port, le viaduc et la ville/[s.n.]. [début du XXe siècle].

6 Fi Dinan, Cartes postales et photographies anciennes de Dinan.

6 Fi Lanvallay, Cartes postales et photographies anciennes de Lanvallay.

Archives départementales de Loire-Atlantique – AD 44

AD 44, B 1260, ville de Dinan, aveux et dénombrements de terres, de fiefs, de maisons, de rentes, de droits réels et honorifiques tenus noblement de la barre royale de Dinan, ... ; rôles des maisons démolies pendant le siège de 1488. 1477-1747.

Service régional de l'Inventaire – Inv. Bret.

IA22001347, usine de chaux et plâtrière de la ville aux Olliviers

IA22001348, Tannerie Lebreton, puis Delaunay, puis Lenouvel, puis Rouault, puis Société des cuirs et peaux de l'ouest, actuellement maison

IA22005135, commune de Lanvallay

IA22132126, église paroissiale Saint-Méen

IA22132127, ancienne église paroissiale Saint-Solen

IA22132128, Ancien bourg de Tressaint

IA22132187, port de Lanvallay

IA22132189, rue de l'abbaye

IA22132190, rue de la Madeleine

IA22132197, nouveau bourg

IA22132198, ancien bourg de Saint-Solen

IA22132203, Le vieux bourg

IA22132300, faubourg de la Madeleine`

IA22132371, pont de la Madeleine

IA22132374, Viaduc

IA22132390, chantier maritime de la Courbure

Musée de Bretagne, collection photographique – MdBR.

912.0043 .282, Plan de Léhon/[Ramé Alfred, dessinateur]. [s.d.].

912.0043 .283, Plan de Léhon/[Ramé Alfred, dessinateur]. [s.d.].

939.0028 .317, Dinan, Porte de Brest/[Adam H.]. [début du XXe siècle].

939.0028 .318, Dinan, Chapelle de l'Hôpital/[s.n.]. [début du XXe siècle].

939.0028 .401, Léhon, Abbaye Saint-Magloire/[s.n.]. [début du XXe siècle].

970.0049 .18 140, Dinan, Le quai des vedettes et le viaduc/[s.n.]. [s.d.].

970.0049. 7323.2, Place de la Gare/[s.n.]. [s.d.].

970.0049. 7324.2, Au vieux pont 82 rue du Petit-Fort à Dinan/[Lepetit Xavier]. [s.d.].

970.0049. 7326.2, Dinan, La Gare/[s.n.]. [s.d.].

970.0049. 7327.2, Dinan, Le monument d'Yves Guyot/[s.n.]. [2e quart du XXe siècle].

970.0049. 7338.2, Dinan, Place du Marchix, Vieille maison historique du XVe siècle/[s.n.]. [s.d.].

970.0049. 7341.2, Dinan, rue et café du château/[s.n.]. [s.d.].

970.0049. 7341.3, Dinan, Rue du Château/[s.n.]. [s.d.].

970.0049. 7342.2, Dinan, Hôtel de Bretagne, Place Duclos/[s.n.]. [s.d.].

970.0049. 7344.2, Hôtellerie des touristes au viaduc près Dinan/[s.n.]. [s.d.].

970.0049. 7345.2, Dinan, Maison de retraite Pax/[s.n.]. [2e quart du XXe siècle].

970.0049. 7346.2, Dinan, Maison de retraite Pax/[s.n.]. [2e quart du XXe siècle].

970.0049. 7368.2, Dinan, Rue de la Cordonnerie/[s.n.]. [s.d.].

970.0049. 7369.2, Dinan, Le Jerzual, Maison du Gouverneur/[s.n.]. [s.d.].

970.0049. 7396.2, Environs de Dinan, L'Asile des Bas-Foins/[s.n.]. [2e quart du XXe siècle].

970.0049. 7409.2, Dinan, Place du Guesclin, Le kiosque/[s.n.]. [s.d.].

970.0049. 7412.2, Dinan, Jardin Anglais et église Saint-Sauveur/[s.n.]. [2e quart du XXe siècle].

970.0049. 7423.2, Dinan, Les halles/[s.n.]. [s.d.].

970.0049. 7428.2, Dinan, Vieille maison de la rue de la Lainerie/[s.n.]. [s.d.].

970.0049. 7447.3, Dinan, La Poste et le cinéma/[s.n.]. [s.d.].

970.0049. 7448.2, Dinan, L'Hôtel de ville et la Place/[s.n.]. [s.d.].

970.0049. 7457.2, Dinan, école pratique de commerce et d'industrie/[s.n.]. [2e quart du XXe siècle].

970.0049. 7465.2, Dinan, Rue de Brest/[s.n.]. [s.d.].

970.0049. 7466.2, Dinan, Rue de Brest/[s.n.]. [s.d.].

970.0049. 7482.4, Dinan, Vieilles maisons, Maison de la mère Pourcel/[s.n.]. [s.d.].

970.0049. 7529.2, Dinan, rue de l'Horloge et la tour de l'Horloge/[s.n.]. [s.d.].

970.0049. 7532.3, Dinan, Vieilles maisons de la place de l'Apport, Maison de la mère Pourcel/[s.n.]. [s.d.].

970.0049. 7532.4, Dinan, Vieilles maisons de la place de l'Apport, Maison de la Mère Pourcel/[s.n.]. [s.d.].

970.0049. 7533.2, Dinan, Les porches place de l'Apport/[s.n.]. [s.d.].

970.0049. 7539.2, Dinan/[s.n.]. [s.d.].

970.0049. 7541.2, Les Cordeliers/[s.n.]. [s.d.].

970.0049. 7573.2, Dinan, La Gare et le Buffet/[s.n.]. [s.d.].

971.0005 .78, Dinan, Rue de l'école et porte de Saint-Malo/[s.n.]. [s.d.].

971.0008. 1720.2, Dinan, L'arrivée de la Gare/[s.n.]. [s.d.].

971.0008. 1732.2, Dinan, Vallée de la Fontaine, Le Moulin/[s.n.]. [1er quart du XXe siècle].

971.0008. 1733.2, Dinan, Le pont de Léhon sur la Rance/[s.n.]. [s.d.].

971.0008. 1734.2, Dinan, Les bords de la Rance à Léhon/[s.n.]. [s.d.].

- 971.0008. 1734.2, Dinan, Les bords de la Rance à Léhon/[s.n.]. [s.d.]
- 971.0008. 1738.2, Dinan, Place et Porte Saint-Louis/[s.n.]. [s.d.]
- 971.0008. 1742.2, Vue générale de Léhon/[s.n.]. [s.d.]
- 971.0008. 1745.2, Dinan, vue générale de Lanvallay/[s.n.]. [s.d.]
- 971.0008. 1755.2, Dinan, monument élevé à la mémoire des soldats morts pour la France/[s.n.]. [1er quart du XXe siècle].
- 971.0008. 1761.2, Dinan, Place Duclos et Rue Thiers/[s.n.]. [s.d.]
- 971.0008. 1767.2, Dinan, La Gare et la place/[s.n.]. [s.d.]
- 971.0008. 1770.2, Dinan, Les bords de la Rance à Léhon/[s.n.]. [s.d.]
- 971.0008. 1772.2, Dinan, Statue de Jehan de Beaumanoir place Duclos/[s.n.]. [1er quart du XXe siècle].
- 971.0008. 1777.2, Église de Léhon et le monument aux morts/[s.n.]. [s.d.]
- 971.0008. 1778.2, Dinan, Rue et place Clemenceau/[s.n.]. [s.d.]
- 971.0008. 2742.2, Pleudihen l'arrivée de Dinan/[s.n.]. [s.d.]
- 971.0021 .190, Dinan, Maison Louis XVI/[Binet Raphaël Louis Félix]. [XXe siècle].
- 971.0037. 11697.2, Dinan Peugeot/[Heurtier Photographe]. 22 juin 1967.
- 971.0037. 11702.2, Léhon Hôpital/[Heurtier Photographe]. 22 juin 1967.
- 971.0037. 11704.2, Léhon Piscine/[Heurtier Photographe]. 22 juin 1967.
- 971.0037. 11771.2, Dinan ZH/[Heurtier Photographe]. 12 juillet 1967.
- 971.0037. 11772.2, Dinan ZH/[Heurtier Photographe]. 12 juillet 1967.
- 971.0037 .1233, Dinan Usine/[Heurtier Photographe]. 5 juin 1962.
- 971.0037. 1451.2, Dinan, Hôpital Psychiatrique/[Créations Artistiques Heurtier]. 19 juin 1962.
- 971.0037 .1456, Dinan, Groupe scolaire/[Heurtier Photographe]. 19 juin 1962.
- 971.0037. 1458.2, Dinan, collège de jeunes filles/[Créations Artistiques Heurtier]. 19 juin 1962.
- 971.0037. 1464.2, Dinan, Saint Charles/[Créations Artistiques Heurtier]. 19 juin 1962.
- 971.0037 .1473, Dinan, Zone industrielle de Quevert/[Heurtier Photographe]. 19 juin 1962.
- 971.0037 .1487, Vue aérienne du village de Léhon/[Heurtier Photographe]. 19 juin 1962.
- 971.0037. 1487.2, Le bourg de Léhon/[Heurtier Photographe]. 19 juin 1962.
- 971.0037 .1488, Vue aérienne du village de Léhon/[Heurtier Photographe]. 19 juin 1962.
- 971.0037. 1488.2, Le Léhon/[Heurtier Photographe]. 19 juin 1962.
- 971.0037 .1489, Vue aérienne du village de Léhon/[Heurtier Photographe]. 19 juin 1962.
- 971.0037 .1490, Vue aérienne du village de Léhon/[Heurtier Photographe]. 19 juin 1962.
- 971.0037. 1490.2, Le Léhon/[Heurtier Photographe]. 19 juin 1962.
- 971.0037 .1495, Vue aérienne du village de Léhon/[Heurtier Photographe]. 19 juin 1962.
- 971.0037 .1496, Vue aérienne du village de Léhon/[Heurtier Photographe]. 19 juin 1962.
- 971.0037 .1497, Vue aérienne de Léhon/[Heurtier Photographe]. 19 juin 1962.
- 971.0037 .1497, Vue aérienne du village de Léhon/[Heurtier Photographe]. 19 juin 1962.
- 971.0037 .1499, Vue aérienne du village de Léhon/[Heurtier Photographe]. 19 juin 1962.
- 971.0037. 1499.2, Vue générale de Léhon/[Heurtier Photographe]. 19 juin 1962.
- 971.0037. 1505.2, Vue générale de Léhon/[Heurtier Photographe]. 27 juin 1962.
- 971.0037 .1506, Vue aérienne du village de Léhon/[Heurtier Photographe]. 27 juin 1962.
- 971.0037. 1506.2, Dinan immeubles/[Heurtier Photographe]. 27 juin 1962.
- 971.0037 .1507, Vue aérienne de Léhon/[Heurtier Photographe]. 27 juin 1962.
- 971.0037 .1507, Vue aérienne du village de Léhon/[Heurtier Photographe]. 27 juin 1962.
- 971.0037. 1507.2, Dinan, Immeubles route de Dinard/[Créations Artistiques Heurtier]. 27 juin 1962.
- 971.0037 .1508, Vue aérienne du village de Léhon/[Heurtier Photographe]. 27 juin 1962.
- 971.0037. 1512.2, Dinan, B.N.C.I/[Créations Artistiques Heurtier]. 27 juin 1962.
- 971.0037 .1520, Dinan CICOFF/[Heurtier Photographe]. 27 juin 1962.
- 971.0037. 1521.2, Dinan CICOFF/[Heurtier Photographe]. 27 juin 1962.
- 971.0037 .17, Dinan Société Sameto/[Heurtier Photographe]. 3 juin 1961.
- 971.0037. 5528.2, Dinan Lotissements/[Heurtier Photographe]. 14 octobre 1963.
- 971.0037 .5529, Dinan Usine/[Heurtier Photographe]. 14 octobre 1963.
- 971.0037. 5529.2, Dinan, S.G.C.I Champ de tir/[Créations Artistiques Heurtier]. 14 octobre 1963.
- 971.0037 .5533, Dinan Usine/[Heurtier Photographe]. 14 octobre 1963.
- 971.0037 .5534, Dinan, Carrosserie Amiot/[Heurtier Photographe]. 14 octobre 1963.
- 971.0037. 5536.2, Dinan ZI/[Heurtier Photographe]. 14 octobre 1963.
- 971.0037. 5542.2, Dinan, Usine épuration/[Créations Artistiques Heurtier]. 14 octobre 1963.
- 971.0037. 7352.2, Dinan Lycée/[Heurtier Photographe]. 7 juillet 1964.
- 971.0037 .7353, Dinan, collège Roger Vercelet/[Heurtier Photographe]. 7 juillet 1964.
- 971.0037. 9204.2, Dinan, Usine des Gavottes/[Créations Artistiques Heurtier]. 18 mai 1966.
- 971.0037. 9207.2, Dinan, Route de Dinard/[Créations Artistiques Heurtier]. 18 mai 1966.
- 971.0037. 9213.2, Dinan, Lycée Technique/[Créations Artistiques Heurtier]. 18 mai 1966.
- 972.0013 .15, Dinan, Maison du commandeur/[Binet Raphaël Louis Félix]. XXe siècle.
- 973.0033 .19, Dinan, La place Duclos/[s.n.]. [s.d.]
- 973.0033 .21, Dinan, La chapelle Saint-Joachim/[s.n.]. [1er quart du XXe siècle].
- 973.0033 .64, Vue de Dinan, Asile de Léhon, Les Bas-Foins, La ferme/[s.n.]. [s.d.]
- 974.0071. 44.4, Dinan, Supermarché le Chêne/[Créations Artistiques Heurtier]. 19 avril 1971.
- 974.0071. 44.6, Dinan, Zone industrielle/[Créations Artistiques Heurtier]. 19 avril 1971.
- 974.0071. 50.2, Vue aérienne de Dinan/[Heurtier Photographe]. 19 avril 1971.
- 974.0071. 51.5, Dinan hôpital/[Heurtier Photographe]. 19 avril 1971.
- 975.0015 .76, Dinan, Hôtel de ville/[s.n.]. [s.d.]

975.0041 .95, Dinan, Pont de la fontaine des Eaux/[s.n.]. [début du XXe siècle].
 975.0063. 48.12, Dinan ZI/[Heurtier Photographe]. 20 mars 1972.
 975.0063. 49.1, Dinan ZUP/[Heurtier Photographe]. 20 mars 1972.
 975.0063. 51.2, Vue aérienne de Dinan/[Heurtier Photographe]. 20 mars 1972.
 975.0063. 51.3, Vue aérienne de Dinan/[Heurtier Photographe]. 20 mars 1972.
 975.0063. 51.4, Vue aérienne de Dinan/[Heurtier Photographe]. 20 mars 1972.
 975.0063. 51.5, Vue aérienne de Dinan/[Heurtier Photographe]. 20 mars 1972.
 975.0063. 52.1, Dinan, centre-ville/[Créations Artistiques Heurtier]. 20 mars 1972.
 976.0041 .272, Dinan/[Nitsch Georges, photographe]. [fin du XIXe-début XXe siècle].
 976.0065. 142.2, Lanvally/Heurtier. 4 juin 1973.
 977.0111 .884, Dinan, Place Duclos/[s.n.]. [s.d.].
 978.0029. 17.1, Vue aérienne de Dinan/[Heurtier Photographe]. 19 mars 1974.
 978.0029. 18.2, Lanvally/Heurtier. 19 mars 1974.
 978.0029. 18.6, Lanvally/Heurtier. 19 mars 1974.
 978.0029. 403.1, Aérodrome/[Heurtier Photographe]. 4 novembre 1975.
 978.0029. 404.1, Hippodrome/[Heurtier Photographe]. 4 novembre 1975.
 981.0024 .10, Dinan vue prise du viaduc de Lanvally/[s.n.]. [s.d.].
 982.0008 .176, Dinan, communauté religieuse/[Binet Raphaël Louis Félix]. [s.d.].
 982.0008 .178, Dinan, communauté religieuse/[Binet Raphaël Louis Félix]. [s.d.].
 982.0008 .2087, Dinan, Rue du Jerzual/[Binet Raphaël Louis Félix]. [s.d.].
 982.0008 .2096, Dinan, Le vieux pont/[Binet Raphaël Louis Félix]. [s.d.].
 982.0008. 2354.41, Dinan, Le vieux moulin/[Binet Raphaël Louis Félix]. [2e quart du XXe siècle].
 982.0020 .105, Dinan, Hôtel de la Poste/[s.n.]. [s.d.].
 983.0070. 133.2, Gare de Dinan/[Georges-Robert Lefort, architecte]. [1929].
 991.0043. 37.1, Dinan, rue de l'Apport, Maison de la mère Pourcel/[Hutinet M.]. [2e moitié du XXe siècle].
 991.0043. 38.1, Dinan, Rue du Petit Fort/[Hutinet M.]. [2e moitié du XXe siècle].
 993.0011 .116, Hôtel de Bretagne/[s.n.]. [début du 20e siècle].
 993.0011 .142, Dinan, Rue de la Cordonnerie/[s.n.]. [début du 20e siècle].
 993.0011 .5, Léhon, Vue générale prise de Beauséjour/[s.n.]. [s.d.].
 993.0133 .1170, Dinan, La place de l'Hôtel de Ville et l'Hôtel de Bretagne/[s.n.]. [s.d.].
 993.0133 .1173, Dinan, Tour le Roy/[s.n.]. [vers 1900].
 993.0133 .1282, Léhon, Vue prise de Beauséjour/[s.n.]. [s.d.].
 993.0133 .1959, Dinan, Vue générale prise de la tour de l'Horloge/[s.n.]. [s.d.].
 2003.0005.10, Léhon, Ruines de l'abbatiale/[Jephson John Mounteney, photographe,

Henry Taylor, photographe]. 1858.
 2004.0053.37, Dinan, Place Duclos, Église Saint-Malo, La Mairie/[s.n.]. [1900-1910].
 2004.0053.38, Dinan, Hôtel de France/[s.n.]. [1900-1910].
 2005.0005.9, Dinan, Grand Hôtel de l'Europe/[s.n.]. [1904].
 2005.0011.131, La Rance pittoresque vers Léhon/[s.n.]. [s.d.].
 2014.0021.1490.1, Dinan, Lycée Technique de filles/[Créations Artistiques Heurtier]. [9 juillet 1964].
 2014.0021.1653.2, SDEB, Usine Dickoff à Dinan/[Créations Artistiques Heurtier]. [20 juin 1961].
 2014.0021.1717.9, Dinan, L'ensemble du château/[Créations Artistiques Heurtier]. [2 août 1962].
 2014.0021.306.4, Dinan, Bazar de l'Hôtel de ville/[Créations Artistiques Heurtier]. [10 juillet 1963].
 2016.0000.8163, Vue de Dinan/[Jamet Pierre-Henri, dessinateur, Bichebois Louis-Philippe, graveur]. [ca. 1840].
 2016.0000.8276, Chapelle des Beaumanoir à Léhon/Auguste-Victor Deroy. 1866.
 2016.0000.8329, Lanvally en 1778, archives départementales d'Ille-et-Vilaine, C 2379/[s.n.]. [s.d.].
 2016.0000.8364, Croix du Saint-Esprit près Dinan/Henry. [Milieu du XIXe siècle].
 2016.0000.8366, La chapelle Beaumanoir à Léhon près Dinan/[Léon-Auguste Asselineau]. [s.d.].
 2018.0000.147, La chapelle de L'Hospice/[s.n.]. [1er quart du XXe siècle].
 2018.0000.260, Environs de Dina, Cloître de l'abbaye de Léhon/[s.d.]. [s.n.].
 2018.0000.261, Environs de Dinan, Les Bas-Foins/[s.n.]. [s.d.].
 2018.0000.263, Léhon ruines du château/[s.n.]. [s.d.].
 2018.0000.265, Léhon L'Église/[s.n.]. [s.d.].
 2018.0000.28, Dinan, incendie du 3 février 1907, vieilles maisons du quartier de l'Apport/[s.n.]. [3 février 1907].
 2018.0000.52, Dinan, Maison du Moyen-Âge XVIe siècle/[s.n.]. [s.d.].

Archives municipales de Dinan – AM D.

1M 83, Édifices publics, Remparts, porte de Brest : démolition. 1828-1880.
 1O 31, Alimentation en eau potable, assainissement, canalisations (plans). 1883-1924.
 1O 32, Alimentation en eau potable, assainissement, canalisations (plans). 1925-1955.
 1O 34, Alimentation en eau potable, assainissement, canalisations, stations, réservoirs, bouches incendie : plans. 1941-1962.
 1O 58, Assainissement, réseau d'égouts, canalisations, canaux d'évacuation des eaux usées, (plans). 1862 -[1941].
 1O 75, Assainissement, plans. 1932-1955.
 2O 1, Voirie nationale, route impériale puis route nationale n° 166 de Vannes à Dinan : rectification, etc. 1863-1914.

2O 2, voirie nationale, élargissement de la route royale dans la traverse de la ville (1836), traversée de la Magdeleine commune de Lanvallay (1852), élargissement (1865) avec extrait de plan, etc. 1836-1934.

2O 7, voirie départementale, chemin de grande communication n° 12 de Plouasne à Dinan, rectifications aux abords de Dinan : plan parcellaire.

2O 8, voirie départementale, chemin de grande communication n° 12 de Dinan à Pleurtuit : rectification de la côte de la Conninays : plan parcellaire de la commune de Dinan, etc. 1851, 1910-1912.

2O 12, voirie urbaine : élaboration du plan d'alignement de la ville (1830-1838). Plans et calques de Dinan (1949-1958).

2O 14, voirie urbaine : rues de Dinan : plans. [s.d.].

2O 16, voirie urbaine : alignement, plans d'alignement. 1861-1903.

2O 17, voirie urbaine : alignement, plans d'alignement. 1929-1967.

2O 23, Construction de trottoirs, entretien, réfection de chaussée, enrobage, approvisionnement en gravillons, extraction de pierres : extraits du registre des délibérations, pièces annexes. 1872-1959.

2O 35, voirie urbain : rue de la Mittrie, 1864-1901.

2O 43, voirie urbaine : voie d'accès à la gare, voie d'accès des Rouairies à la gare : projet d'ouverture, acquisition de terrains : plans, etc. 1877-1881.

2O 44, voirie urbaine : place Duclos.

2O 46, voirie urbaine : avenue de la gare : ouverture, plan des terrains à vendre, etc. 1879-1880.

2O 51, voirie urbaine : rue des Grands Jardins et rue Léonce Petit : acquisition de terrains, plan des mesurages des terrains cédés par les propriétaires riverains, etc. 1883, 1993.

2O 96, Espaces vers, voirie piétonnière, promenade des Grands Fossés : réparations à faire, etc. 1828-1957.

2O 98, Espaces verts, voirie piétonnière, promenade de la Fontaine des Eaux, acquisitions de terrains, etc. 1821-1952.

4O 3, Transport, ligne de chemin de fer de Dinan à Collinée, projet, construction, plan de la gare de Dinan, etc. 1909-1926.

1T 1, Planification et aménagement foncier, plan d'aménagement, d'embellissement et d'extension : programme d'aménagement, mémoire, règlement, plans, déclaration d'utilité publique. 1932-1948.

Remonter le Temps – RLT-IGN.

C3639-0511_1948_MISSIONBRETAGNE10_0146, [Photographie aérienne de Dinan]/[s.n.]. 1/25291. 16 avr. 1948.

C3639-0511_1948_MISSIONBRETAGNE10_0147, [Photographie aérienne de Dinan]/[s.n.]. 1/25292. 16 avr. 1948.

C3639-0511_1948_MISSIONBRETAGNE10_0148, [Photographie aérienne de Dinan et Lanvallay]/[s.n.]. 1/25334. 16 avr. 1948.

C3639-0511_1948_MISSIONBRETAGNE10_0178, [Photographie aérienne de Dinan et Léhon]/[s.n.]. 1/25019. 16 avr. 1948.

C3639-0511_1948_MISSIONBRETAGNE10_0179, [Photographie aérienne de Dinan et Léhon]/[s.n.]. 1/25033. 16 avr. 1948.

C3639-0511_1948_MISSIONBRETAGNE10_0180, [Photographie aérienne de Dinan]/[s.n.]. 1/25069. 16 avr. 1948.

C0916-0121_1952_F0916-1216_0244, Photographie aérienne de Dinan-Léhon & Lanvallay]/[s.n.]. 21 mai 1952.

C0916-0121_1952_F0916-1216_0245, [Photographie aérienne de Dinan]/[s.n.]. 21 mai 1952.

C94PHQ4013_1961_F0816-1216IR_0340, [Photographie aérienne de Dinan-Léhon & Lanvallay]/[s.n.]. 25 juin 1961.

C1316-0031_1966_F1116-1316_0004, [Photographie aérienne de Dinan-Léhon & Lanvallay]/[s.n.]. 19 sept. 1966.

C1116-0081_1967_CDP5447_0881, [Photographie aérienne de Dinan-Léhon]/[s.n.]. 1er jan. 1967.

C1116-0081_1967_CDP5447_0889, [Photographie aérienne de Lanvallay]/[s.n.]. 1er jan. 1967.

C1115-0031_1967_F1115-1117_0039, [Photographie aérienne de Dinan-Léhon]/[s.n.]. 26 avr. 1967.

C1116-0041_1969_CDP6900_6133, [Photographie aérienne de Dinan-Léhon & Lanvallay]/[s.n.]. 1er jan. 1969.

C1115-0241_1974_CDP6021_1480, [Photographie aérienne de Dinan-Léhon & Lanvallay]/[s.n.]. 26 fév. 1974.

C0714-0071_1978_FR3012P_1006, [Photographie aérienne de Dinan-Léhon & Lanvallay]/[s.n.]. 24 août 1978.

C0916-0061_1981_F0816-1116_0160, [Photographie aérienne de Dinan-Léhon & Lanvallay]/[s.n.]. 18 août 1981.

C1116-0011_1986_F1016-1116_0032, [Photographie aérienne de Dinan-Léhon & Lanvallay]/[s.n.]. 14 juin 1986.

C0916-0011_1989_F0816-1216_0175, [Photographie aérienne de Dinan-Léhon & Lanvallay]/[s.n.]. 29 mai 1989.

C91SAA1841_1991_FP1116-1117_0036, [Photographie aérienne de Dinan-Léhon & Lanvallay]/[s.n.]. 9 août 1991.

C91SAA1391_1991_F1116_0088, Photographie aérienne de Dinan-Léhon & Lanvallay]/[s.n.]. 10 août 1991.

CA98S01152_1998_FD22_2340, [Photographie aérienne de Dinan-Léhon & Lanvallay]/[s.n.]. 19 sept. 1998.

CP03000072_2003_fd0022_250_c_0709, [Photographie aérienne de Dinan-Léhon & Lanvallay]/[s.n.]. 9 juil. 2003.

CP11000052_FD22x00022_03655, [Photographie aérienne de Dinan]/[s.n.]. 26 juin 2011.

CP11000052_FD22x00022_03656, [Photographie aérienne de Dinan]/[s.n.]. 26 juin 2011.

CP11000052_FD22x00022_03657, [Photographie aérienne de Dinan]/[s.n.]. 26 juin 2011.

CP11000052_FD22x00023_03682, [Photographie aérienne de Dinan]/[s.n.]. 26 juin 2011.

CP11000052_FD22x00023_03684, [Photographie aérienne de Dinan et Léhon]/[s.n.].

26 juin 2011.

Autres ressources documentaires

atlas.patrimoines.culture.fr

BD Topo et BD Alti - 2021 - IGN

Cadastre juillet 2021 - géobretagne. fr

Carte des aménagements cyclables existants sur la commune de Dinan
cerema.fr

Charte des devantures commerciales et de l'ODP – 2006 - Ville de Dinan

Charte graphique Dinan Agglomération

Charte graphique Villes et Pays d'Art et d'Histoire - Éditions 2015

Code de l'urbanisme

Code du patrimoine

culture.gouv.fr

Diagnostic / Bilan du PSMV actuel - 10/2015 - Ville de Dinan

Élaboration d'un diagnostic et d'une stratégie commerciale de la ville de Dinan - Phase 1 - 06/2021 - BERENICE - Ville de Dinan

Élaboration du Plan Vélo de Dinan Agglomération - Maillage utilitaire et touristique - Phase 2 - 06/05/2021 - Dinan Agglomération

Étude de programmation pour la réfection de la place Saint-Sauveur et de ses abords – 2020/2021 - Ville de Dinan

insee.fr

La prise en compte des points de vue paysagers dans la planification territoriale (mémoire) 10/12/2020 - Ville de Dinan - UHB Rennes 2 - B. Rulhand

Plan des stationnements - Commune de Lanvallay

Plan des stationnements - Ville de Dinan

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal - 17/01/2020 - Dinan Agglomération

PSMV 1996 - Ville de Dinan

Règlement Local de Publicité – 2005 - Ville de Dinan

RLPi – Compte-rendu groupe de travail - 01/03/2020 - Dinan Agglomération

sites-cites.fr

SPR : Mode d'emploi - Sites et Cités Remarquables de France

Vade-mecum : procédures de création et de suivi des SPR - 21/07/2017 - DRAC Haut de France

DINAN
AGGLOMÉRATION



EXTENSION DU SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE

Baizeau Architecte - K. urbain
Vinagre I.D.E.A.L. - Agence COUASNON - Chroniques Conseil

